

# **Stopper** l'immigration de masse!



## **Signez maintenant l'initiative de limitation.**

**Argumentaire du comité d'initiative  
"Pour une immigration modérée  
(initiative de limitation)"**

Berne, 16 janvier 2018

## **Les membres du comité d'initiative commun de l'Action pour une Suisse indépendante et neutre (ASIN) et de l'Union démocratique du centre (UDC):**

### **Co-présidence:**

Céline Amaudruz, conseillère nationale, vice-présidente de l'UDC Suisse, Chemin Kermely 1, 1206 Genève; Thomas Matter, conseiller national, Togg wilerstrasse 96, 8706 Meilen; Albert Röstli, conseiller national, président de l'UDC Suisse, Wildenrütli 420, 3661 Uetendorf; Lukas Reimann, conseiller national, président de l'ASIN, Ulrich-Röschstrasse 13, 9500 Wil; Oswald Kessler, vice-président de l'ASIN, Sources 5, 1400 Yverdon; Sandra Schneider, membre du comité de l'ASIN, Adam-Göuffistrasse 17, 2502 Bienne.

### **Membres:**

Thomas Aeschi, conseiller national, vice-président du groupe parlementaire de l'UDC Suisse, Büelstrasse 5, 6340 Baar; Jean-Luc Addor, conseiller national, ch. du Grand Roé 21, 1965 Savièse; Adrian Amstutz, conseiller national, Lauenenweg 10, 3657 Schwanden; Michaël Buffat, conseiller national, Ch. de la Riaz 3, 1418 Vuarrens; Toni Brunner, conseiller national, Hundsrücken, 9642 Ebnat-Kappel; Christoph Blocher, ancien conseiller fédéral, Wängirain 53, 8704 Herrliberg; Marco Chiesa, conseiller national, Via delle Vigne 3, 6977 Lugano; Peter Föhn, conseiller aux Etats, Gängstrasse 38, 6436 Muotathal; Oskar Freysinger, ancien conseiller d'Etat, membre du comité de l'ASIN, ch. de Crettamalerne 5, 1965 Savièse; Thomas Fuchs, membre du comité de l'ASIN, Niederbottigenweg 101, 3018 Bern; Norman Gobbi, conseiller d'Etat, Nante 10, 6780 Airolo; Roger Golay, conseiller national MCG, Rue du Bachet 9, 1212 Grand-Lancy; Franz Grüter, conseiller national, Sonnhangstrasse 35, 6205 Eich; Elvira Hengeveld, membre du comité de l'ASIN, Rebweg 8, 7205 Zizers; Roger Köppel, conseiller national, Lindenbergrasse 2, 8700 Küsnacht, Magdalena Martullo, conseillère nationale, Rainstrasse 265, 8706 Meilen; Thomas Minder, conseiller aux Etats, sans parti, Rheinstrasse 86, 8212 Neuhausen am Rheinfluh; Natalie Rickli, conseillère nationale, UDC du canton de Zurich, Lagerstrasse 14, 8600 Dübendorf; Gregor Rutz, conseiller national, Hinterdorfstrasse 9, 8702 Zollikon; Sandra Sollberger, conseillère nationale, Langgarbenstrasse 18, 4416 Bubendorf; Luzi Stamm, conseiller national, vice-président de l'ASIN, Seminarstrasse 34, 5400 Baden.

# Table des matières

<b>1</b>	<b>POURQUOI UNE INITIATIVE POPULAIRE POUR UNE IMMIGRATION MODÉRÉE?</b>	<b>4</b>
<b>2</b>	<b>L'ÉNONCÉ DE L'INITIATIVE POUR UNE IMMIGRATION MODÉRÉE</b>	<b>5</b>
<b>3</b>	<b>LES EXIGENCES DE L'INITIATIVE POUR UNE IMMIGRATION MODÉRÉE</b>	<b>6</b>
3.1	Gestion autonome de l'immigration	6
3.2	Ne plus accepter le principe erroné de la libre circulation des personnes	6
3.3	Interdiction d'adapter ou d'étendre des traités existants	7
3.4	Négociations avec l'UE – si nécessaire résiliation	7
3.5	Définition de la libre circulation des personnes	7
<b>4</b>	<b>RÉTROSPECTIVE ET SITUATION INITIALE</b>	<b>8</b>
<b>5</b>	<b>OUI À LA VOIE BILATÉRALE – NON À LA LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES</b>	<b>9</b>
5.1	Plusieurs accords intéressant l'UE ont été conclus alors que Bruxelles a annoncé la fin des accords	11
5.2	Aperçu chronologique des principaux accords Suisse-UE	15
<b>6</b>	<b>LES PROBLÈMES POSÉS PAR UNE IMMIGRATION DÉMESURÉE</b>	<b>17</b>
6.1	Chiffres et réalités concernant l'immigration	17
6.2	Effets sur l'infrastructure d'approvisionnement	20
6.3	Effets sur les infrastructures de transport	21
6.4	Effets sur la consommation d'énergie	21
6.5	Effets sur le marché immobilier	22
6.6	Effets sur l'environnement	23
6.7	Effets sur le marché du travail	24
6.7.1	Chômage	24
6.7.2	Frontaliers	26
6.7.3	Faux indépendants	27
6.7.4	La légende des immigrants UE hautement qualifiés	28
6.7.5	Miracle de l'emploi grâce à la libre circulation des personnes?	30
6.7.6	Guère d'effet sur la croissance économique par habitant	31
6.7.7	Pression sur les salaires	34
6.8	Effets sur les institutions sociales	35
6.8.1	Effets sur l'assurance-invalidité (AI)	36
6.8.2	Effet sur l'aide sociale	36
6.8.3	Effets sur l'assurance vieillesse et survivants (AVS) et sur les prestations complémentaires (PC)	37
6.9	Effets sur le bilan fiscal	39
6.10	Effets sur l'identité de la Suisse	40
6.11	Effets sur les écoles et les familles	41
6.12	Effets sur la criminalité	42
6.13	Interdiction d'expulser les citoyens UE criminels	43
6.14	Fuite de cerveaux dans les pays UE	43
<b>7</b>	<b>LES ACCORDS BILATÉRAUX I NE SONT PAS VITAUX</b>	<b>44</b>

<b>7.1</b>	<b>Le commerce suisse avec l'UE ne se fonde qu'en faible partie sur les accords bilatéraux I .....</b>	<b>44</b>
<b>7.2</b>	<b>Signification des différents accords bilatéraux I .....</b>	<b>46</b>
7.2.1	Accords sur les transports terrestres.....	46
7.2.2	Accord sur les transports aériens .....	46
7.2.3	Accord sur les marchés publics.....	48
7.2.4	Accord sur la reconnaissance mutuelle en matière d'évaluation de la conformité .....	48
7.2.5	Accord sur l'agriculture.....	49
7.2.6	Accord sur la recherche .....	49
<b>7.3</b>	<b>Résultats des études sur les effets des accords bilatéraux I.....</b>	<b>50</b>
<b>7.4</b>	<b>Conclusion.....</b>	<b>51</b>
<b>8</b>	<b>QUESTIONS ET RÉPONSES.....</b>	<b>52</b>
<b>9</b>	<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>58</b>

# **1 Pourquoi une initiative populaire pour une immigration modérée?**

## **Résoudre enfin le problème d'une immigration démesurée**

L'immigration incontrôlée avec ses conséquences douloureuses pour la Suisse se poursuit sans discontinuer. Depuis l'introduction de la libre circulation complète des personnes en 2007, l'immigration nette en Suisse atteint 60 000 à 80 000 personnes par an. Les conséquences négatives de ce développement sont perceptibles tous les jours. La concurrence sur le marché du travail se renforce au point que des salariés perdent leur emploi au profit de jeunes étrangers. Les logements se raréfient, les loyers et les prix immobiliers augmentent. Les paysages sont bétonnés et les infrastructures comme les routes, les trains, les écoles, etc. sont surchargées. Les défis culturels auxquels sont exposés les écoles et le marché du travail sont souvent insupportables. De plus en plus de communes croulent sous les charges sociales.

## **La Suisse doit régler de manière autonome l'immigration**

Une réglementation autonome de l'immigration va de soi pour tout Etat indépendant et économiquement performant. Le Conseil fédéral et le Parlement ayant refusé, en prétextant l'Accord de libre circulation des personnes avec l'UE, d'appliquer l'initiative contre l'immigration de masse approuvée par le peuple et les cantons, il était donc indispensable de lancer une initiative populaire pour mettre fin à la libre circulation des personnes.

## **Supprimer le droit légal à la libre circulation des personnes**

Cette initiative exclut la possibilité d'accorder un droit légal de libre circulation des personnes à des ressortissants étrangers. Elle fera entrer dans la Constitution fédérale une disposition interdisant la conclusion d'un traité de droit international ou de prendre un engagement accordant à des ressortissants étrangers le droit de séjourner, d'exercer une activité lucrative ou de produire des services sur le territoire suisse ou leur offrant les mêmes conditions de vie, d'emploi et de travail qu'aux nationaux.

## **Renégocier, voire résilier la libre circulation des personnes**

Le Conseil fédéral est en outre chargé de négocier l'abrogation de l'accord de libre circulation des personnes avec l'UE dans les douze mois suivant l'acceptation de l'initiative. Si la voie des négociations s'avère impossible, l'accord de libre circulation des personnes devra être résilié dans les 30 jours suivants. L'immigration devra à nouveau être adaptée aux besoins de l'économie et de la population résidente. Elle restera toujours possible pour des professionnels qualifiés (par ex. des médecins, ingénieurs, chimistes, informaticiens, etc.) ainsi que pour occuper des postes pour lesquels il est impossible de trouver une main-d'œuvre qualifiée au niveau national. Lorsqu'un étranger perd sa place, il doit quitter le pays.

## Pour une immigration strictement adaptée aux besoins économiques

Tous les pays souverains au monde et notamment ceux qui, en raison de leur situation géographique, ont beaucoup moins de problèmes d'immigration que la Suisse, contrôlent de manière autonome l'immigration sur leur territoire. Jamais il ne leur viendrait à l'idée d'accorder le droit d'immigrer à plus de 500 millions de ressortissants d'autres Etats. Bien au contraire, face aux développements actuels de la politique mondiale, ils ont plutôt tendance à durcir leur législation d'immigration et à l'adapter strictement aux besoins de leur économie, de leur sécurité et de leurs possibilités générales. Les Etats-Unis d'Amérique constituent l'exemple le plus connu à ce propos, mais l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Canada mènent une politique similaire.

## 2 L'énoncé de l'initiative pour une immigration modérée

Voici l'énoncé de l'initiative populaire "pour une immigration modérée (initiative de limitation)":

**La Constitution<sup>1</sup> est modifiée comme suit :**

### **Art. 121b Immigration sans libre circulation des personnes**

<sup>1</sup> La Suisse règle de manière autonome l'immigration des étrangers.

<sup>2</sup> Aucun nouveau traité international ne sera conclu et aucune autre nouvelle obligation de droit international ne sera contractée qui accorderaient un régime de libre circulation des personnes à des ressortissants étrangers.

<sup>3</sup> Les traités internationaux et les autres obligations de droit international existants ne pourront pas être modifiés ni étendus de manière contraire aux al. 1 et 2.

### **Art. 197, ch. 12<sup>2</sup>**

*12. Disposition transitoire ad art. 121b (Immigration sans libre circulation des personnes)*

<sup>1</sup> Des négociations seront menées afin que l'Accord du 21 juin 1999 entre la Confédération suisse d'une part, et la Communauté européenne et ses Etats membres, d'autre part, sur la libre circulation des personnes<sup>3</sup> cesse d'être en vigueur dans les douze mois qui suivent l'acceptation de l'art. 121b par le peuple et les cantons.

<sup>2</sup> Si cet objectif n'est pas atteint, le Conseil fédéral dénonce l'accord visé à l'al. 1 dans un délai supplémentaire de 30 jours.

---

<sup>1</sup> RS 101

<sup>2</sup> Le numéro définitif de la présente disposition transitoire sera fixé par la Chancellerie fédérale après le scrutin.

<sup>3</sup> RS 0.142.112.681; RO 2002 1529

**La définition suivante ne fait pas partie du texte de l'initiative, mais est incluse dans la documentation/l'argumentaire accompagnant l'initiative:**

**Libre circulation des personnes** au sens de l'alinéa 2 de l'initiative de limitation signifie, notamment, accorder à un nombre indéterminé de personnes un droit de séjourner ou d'exercer une activité économique ou de produire des prestations de service sur le territoire de la Suisse ou d'accorder aux étrangers les mêmes conditions de vie, d'emploi et de travail que celles dont bénéficient les nationaux.

### **3 Les exigences de l'initiative pour une immigration modérée**

#### **3.1 Gestion autonome de l'immigration**

*« Art. 121b: La Suisse règle de manière autonome l'immigration des étrangers. »*

La Suisse a besoin d'une politique d'immigration nouvelle et moderne qui lui permet de gérer de manière autonome l'immigration sur son territoire. Jusqu'à l'introduction de la libre circulation complète des personnes en 2007, la Suisse a réglé l'immigration moyennant dans des contingents et des plafonds. Elle était également souveraine en matière d'octroi de visas et de contrôle de ses propres frontières jusqu'à son intégration dans l'espace Schengen en décembre 2008. En fonction de la situation et des perspectives économiques, l'économie, y compris l'agriculture, pouvait recruter de la main-d'œuvre à l'étranger, c'est-à-dire dans le monde entier. Dans le cadre d'un processus parfaitement rodé, la Confédération et les cantons ont fixé, de concert avec l'économie, des plafonds d'immigration – comme c'est d'ailleurs toujours le cas concernant les ressortissants des pays non-membres de l'UE/AELE. Depuis l'acceptation de l'initiative contre l'immigration de masse, cette règle s'applique en principe à la totalité de l'immigration en Suisse.

#### **3.2 Ne plus accepter le principe erroné de la libre circulation des personnes**

*« Art. 121: Aucun nouveau traité international ne sera conclu et aucune autre nouvelle obligation de droit international ne sera contractée qui accorderaient un régime de libre circulation des personnes à des ressortissants étrangers. »*

Depuis l'année 2002, donc au fil de l'introduction progressive de la libre circulation des personnes avec l'UE et de l'abandon parallèle du système de contingentement des immigrants, la Suisse a perdu le contrôle de l'immigration sur son territoire.

"L'Accord entre la Confédération suisse, d'une part, et la Communauté européenne et ses Etats membres, d'autre part, sur la libre circulation des personnes" du 21 juin 1999 accorde le droit à un nombre indéterminé de personnes de séjourner ou d'exercer une activité lucrative ou de produire des prestations de service sur le territoire suisse ou le droit aux mêmes conditions de vie, d'emploi et de travail que les nationaux.

Cela signifie aussi concrètement que les immigrants de l'UE ont les mêmes droits aux assurances sociales que les nationaux.

L'initiative sur la limitation interdit uniquement l'octroi d'un droit légal de libre circulation des personnes. Elle n'exclut nullement la possibilité pour la Suisse d'admettre de sa propre initiative la production de prestations de service chez elle par des ressortissants d'Etats à définir ou d'admettre dans sa législation sur les étrangers des quotas unilatéraux de frontaliers provenant des pays voisins, voire des contingents annuels d'autorisation de séjour et de travail comme cela se pratique actuellement pour les personnes domiciliées en dehors des pays UE.

### **3.3 Interdiction d'adapter ou d'étendre des traités existants**

*« Art. 121: Les traités internationaux et les autres obligations de droit international existants ne pourront pas être modifiés ni étendus de manière contraire aux al. 1 et 2. »*

Ce nouvel alinéa de la Constitution fédérale empêche que des traités ou des engagements de droit international existants avec des pays tiers ou une communauté d'Etats comme l'UE soient adaptés de manière à ce qu'ils offrent une libre circulation des personnes de quelle que nature qu'elle soit. Cette règle coupe court aux habituelles astuces des autorités fédérales et du Parlement en la matière. Ces milieux pourraient en effet avoir l'idée de résilier l'accord de libre circulation des personnes conformément à la volonté populaire tout en accordant, sous une nouvelle forme et sous un autre nom, les mêmes droits automatiques au séjour et au travail ainsi qu'à l'accès aux assurances sociales.

### **3.4 Négociations avec l'UE – si nécessaire résiliation**

#### ***Dispositions transitoires concernant l'art. 121 b***

*<sup>1</sup> Des négociations seront menées afin que l'Accord du 21 juin 1999 entre la Confédération suisse d'une part, et la Communauté européenne et ses Etats membres, d'autre part, sur la libre circulation des personnes cesse d'être en vigueur dans les douze mois qui suivent l'acceptation de l'art. 121b par le peuple et les cantons.*

*<sup>2</sup> Si cet objectif n'est pas atteint, le Conseil fédéral dénonce l'accord visé à l'al. 1 dans un délai supplémentaire de 30 jours.*

Après l'acceptation de l'initiative, le Conseil fédéral dispose d'un délai de 12 mois pour abroger l'accord de libre circulation des personnes dans le cadre d'une négociation avec l'UE. Cette abrogation peut, mais ne doit pas obligatoirement passer par une résiliation de l'accord. Ce qui compte pour la Suisse, c'est que l'accord soit gelé, suspendu, voire éventuellement modifié afin que les citoyennes et citoyens de l'UE n'aient plus un droit quasi automatique de travailler en Suisse, de profiter des assurances sociales suisses ou de s'établir librement.

Si ces négociations n'aboutissent pas, le Conseil fédéral doit résilier l'accord dans l'espace d'un mois.

### **3.5 Définition de la libre circulation des personnes**

Libre circulation des personnes au sens de l'alinéa 2 de l'initiative de limitation signifie, notamment, accorder à un nombre indéterminé de personnes un droit de séjourner ou d'exercer une activité économique ou de produire des prestations de service



sur le territoire de la Suisse ou d'accorder aux étrangers les mêmes conditions de vie, d'emploi et de travail que celles dont bénéficient les nationaux.

## 4 Rétrospective et situation initiale

Depuis toujours de nombreuses étrangères et de nombreux étrangers ont cherché et trouvé en Suisse une nouvelle patrie, que ce soit en tant que réfugiés ou pour y travailler. La Suisse est sûre et stable. Grâce à ses conditions-cadres libérales, la Suisse s'est dotée d'une économie florissante et d'un niveau de vie élevé. Ces facteurs attirent des immigrants aux motivations les plus diverses. Jusqu'en 2007, la Suisse a donc accueilli de manière contrôlée des travailleurs étrangers en leur offrant une perspective professionnelle et personnelle.

Jusqu'à l'entrée en vigueur de la libre circulation complète des personnes, la Suisse a réglé l'immigration moyennant des contingents et plafonds dans la législation sur les étrangers. Par analogie, elle était souveraine dans l'octroi de visas et le contrôle de ses frontières jusqu'à son intégration dans l'espace Schengen en décembre 2008. En fonction de la situation et des perspectives économiques, l'économie, y compris l'agriculture, pouvait recruter de la main-d'œuvre à l'étranger, c'est-à-dire dans le monde entier. Dans le cadre d'un processus parfaitement rodé, la Confédération et les cantons ont fixé, de concert avec l'économie, des plafonds d'immigration – comme c'est d'ailleurs toujours le cas concernant les pays non-membres de l'UE/AELE. En introduisant la libre circulation des personnes avec l'UE et en abandonnant par la même occasion de système de contingentement pour les citoyens de l'UE, la Suisse a abandonné en 2007 le contrôle autonome de l'immigration sur son territoire. Depuis, la statistique de l'immigration explose. La Suisse sera-t-elle dans dix ou vingt ans un pays à neuf, dix ou onze millions d'habitants, voire encore plus ?

Face à cette situation, le peuple et les cantons suisses ont dit oui le 9 février 2014 à l'initiative populaire contre l'immigration de masse. La majorité du Parlement fédéral a cependant décidé en 2016 de ne pas appliquer la décision du souverain de réduire et de gérer de manière autonome l'immigration. Le nouveau droit constitutionnel et la volonté du peuple ont été foulés aux pieds. Il faut savoir aussi que l'accord de libre circulation des personnes conclu par la Suisse et l'UE prévoit qu'en cas de graves problèmes sociaux des mesures de correction doivent être évaluées. Or, comment mieux mettre en évidence des problèmes sociaux que par le biais d'un scrutin populaire? Contre l'avis de l'élite politique, sociale et intellectuelle, la majorité du peuple suisse a décidé ce 9 février 2014 que la Suisse devait à nouveau contrôler de manière autonome l'immigration sur son territoire. L'article constitutionnel accepté prévoyait les mesures de correction adéquates.

Nonobstant ces motifs politiques de fond, le Conseil national et le Conseil des Etats se sont finalement ralliés au semblant de solution dicté par l'UE<sup>4</sup> selon lequel les

---

<sup>4</sup> La porte-parole de la Commission européenne, Mîna Andreeva, a admis ouvertement que l'UE s'est mêlé du processus parlementaire suisse et qu'elle a imposé le résultat souhaité par elle. <http://www.rts.ch/info/suisse/8256991-l-ue-a-t-elle-dirige-la-mise-en-oeuvre-de-l-initiative-du-9-fevrier-.html>.

employeurs des régions et branches professionnelles frappées par un chômage supérieur à la moyenne doivent annoncer les places vacantes aux offices régionaux de placement (ORP). Durant une brève période, seules les personnes inscrites aux ORP peuvent voir les offres d'emploi. Le fait que chaque citoyen de l'UE – indépendamment de son domicile – peut s'annoncer dans un ORP fait de cette dite "préférence nationale light" une préférence UE et conduit à l'absurde le mandat constitutionnel. Il s'agit donc très clairement d'une violation de la Constitution fédérale.<sup>5</sup> Néanmoins, cette solution allait encore trop loin pour certains juristes UE qui estimaient que cette interprétation n'était pas conforme à l'accord de libre circulation des personnes. Or, même l'auteur du modèle adopté par le Conseil national a dû admettre que la version du Conseil des Etats était encore très éloignée d'une violation de la libre circulation des personnes.<sup>6</sup> La majorité du Parlement n'a donc même pas fait l'effort d'appliquer la Constitution fédérale au moins dans la mesure où le permettait l'accord de libre circulation des personnes.

## 5 OUI à la voie bilatérale – NON à la libre circulation des personnes

La Suisse est un pays ouvert qui entretient des relations avec le monde entier. La voie bilatérale est une voie à deux pistes, un contrat entre la Suisse et les Etats de l'UE. **Des relations et des traités bilatéraux doivent toujours être dans l'intérêt des deux parties.** De ce point de vue, l'utilité de la libre circulation doit, comme d'autres accords bilatéraux, être sérieusement remise en question. L'UE repose sur les quatre piliers que sont la libre circulation des marchandises et des capitaux, la libre circulation des services et la libre circulation des personnes. Alors que les trois premières de ces libertés dites fondamentales sont les conditions essentielles à une Europe prospère<sup>7</sup>, la libre circulation des personnes est un projet politique dont l'unique but est d'accélérer l'intégration européenne. **La capacité de la Suisse de recruter des professionnels étrangers ne dépend cependant pas de l'accord de libre circulation des personnes, mais uniquement de sa législation nationale.**<sup>8</sup> La Suisse peut à tout moment faire venir de la main-d'œuvre étrangère, comme elle le pratique actuellement avec les ressortissants d'Etats tiers (dénomination des pays non membres de l'UE/AELE).

---

<sup>5</sup> Par exemple le professeur de droit constitutionnel Peter V. Kunz: «Es ist ein Verfassungsbruch», Aargauer Zeitung, 8 décembre 2016.

<sup>6</sup> Kurt Fluri, conseiller national PLR, dans une interview accordée à la "Berner Zeitung" du 2 décembre 2016, <http://www.bernerzeitung.ch/schweiz/standard/Wenn-die-Linke-stur-bleibt-wird-es-fuer-uns-schwierig/story/23102204>.

<sup>7</sup> On a entendu des voix importantes qui mettent même en doute l'utilité de ces quatre libertés fondamentales dans le contexte actuel. Écoutons le politicien britannique David Howell: "En bref, nous estimons que la philosophie du modèle actuel de l'UE est surannée. Elle ne répond ni aux exigences du monde numérique, ni aux grandes migrations de peuples qui ont été déclenchées par la révolution des communications. Dans la rhétorique de l'UE, les quatre libertés du marché intérieur sont certes encore évoquées comme des principes intangibles et indivisibles, mais en réalité ils ne constituent que des aspirations (David Howell: «Time for Europe's philosophers to speak up», The Japan Times Online, 2 août 2017, traduction maison).

<sup>8</sup> Richard Wengle: *Schweiz – EU. Das Rahmenabkommen als Stolperstein auf dem bilateralen Weg*. Stämpfli 2017, p. 84.

**"Il est incontesté dans la recherche économique que le libre commerce de capitaux, de marchandises, d'idées et de prestations de service suffit à augmenter la prospérité.** Pour échanger des idées, il n'est pas nécessaire d'imposer une libre circulation totale des personnes que l'UE exige de la Suisse, mais il suffit d'une politique migratoire sélective qui permet aux gens ayant de bonnes idées de s'installer dans un autre pays. Personne ne peut s'opposer à une telle immigration. Cependant, celles et ceux qui défendent la libre circulation complète des personnes pour tous indépendamment des aptitudes personnelles, encouragent principalement l'immigration de personnes peu qualifiées dans l'Etat social."

Franz Jaeger, ancien professeur d'économie et conseiller national ADI<sup>9</sup>

La Suisse n'a donc pas besoin d'un accord de libre circulation des personnes. Elle n'est pas membre de l'UE et ne fait pas partie du marché intérieur UE. La réalité est qu'elle a été forcée par l'UE d'accepter également la libre circulation des personnes et de participer ainsi à ce projet d'intégration. L'autorité politique a grossièrement menti au peuple suisse en 2001 concernant les conséquences de cet accord. Une expertise du professeur Thomas Straubhaar de Hambourg annonçait une augmentation de l'immigration nette en provenance de l'UE de 8 000 à 10 000 personnes au maximum par an.<sup>10</sup> Se fondant sur cet avis, le Conseil fédéral a affirmé dans ses explications de vote que les craintes concernant d'une forte augmentation de l'immigration en provenance des pays UE étaient "infondées".<sup>11</sup> Même à la fin 2002, le Conseil fédéral a encore osé affirmer que, selon les estimations actuelles, il n'est pas nécessaire de prendre des mesures d'atténuation ou de correction de l'immigration, mais plutôt des mesures d'encouragement de l'immigration.<sup>12</sup> Le gouvernement envisageait donc d'éventuelles mesures pour attirer davantage de citoyens UE en Suisse. La réalité l'a fait changer d'avis: durant les années passées, la Suisse a subi une immigration nette de 55 000 personnes en moyenne annuelle en provenance de l'UE.<sup>13</sup> Ces gens sont venus volontairement et sans mesures d'encouragement. Cette immigration incontrôlée perdurera sans doute aussi longtemps qu'il existera une différence de niveau notable entre les salaires suisses et les salaires de l'UE. Le nivellement des salaires suisses par le bas est la conséquence inévitable de ce phénomène.

---

<sup>9</sup> «Die EU hat den falschen Weg eingeschlagen», Interview de Franz Jaeger, Basler Zeitung du 2 janvier 2018, p. 4.

<sup>10</sup> Thomas Straubhaar (1999): «Integration und Arbeitsmarkt: Auswirkungen einer Annäherung der Schweiz an die Europäische Union», Schriftenreihe des Bundesamtes für Wirtschaft und Arbeit, Nr. 3. En fait, la curieuse précision de cette "expertise" aurait dû inciter à la méfiance puisque ce professeur annonçait une immigration en Suisse se situant entre 7802 et 10618 personnes à la suite de la libre circulation des personnes.

<sup>11</sup> Votation populaire du 21 mai 2000, Explications du Conseil fédéral, Accords bilatéraux avec l'UE, p. 11, en ligne à l'adresse

<https://www.bk.admin.ch/bk/de/home/dokumentation/volksabstimmungen/volksabstimmung-20000521.html>

<sup>12</sup> Accords bilatéraux et régions frontalières. Rapport du Conseil fédéral concernant les effets des accords bilatéraux avec l'UE sur les régions frontalières (en réponse aux postulats 99.3531 Hofmann et 99.3513 Ratti du 7 octobre 1999) du 29 novembre 2002, p. 27. En ligne à l'adresse <https://www.news.admin.ch/newsd/message/attachments/6735.pdf>.

<sup>13</sup> Statistique de l'OFS: «Internationale Wanderungen der ständigen Wohnbevölkerung nach Staatsangehörigkeit, Geschlecht und Alter».

**Il est évident qu'un pays ne tire aucune utilité d'une immigration qui tient compte des intérêts des immigrants et non pas de ceux de l'économie.** Des économistes comme le professeur Aymo Brunetti ne croient donc pas à la longévité du concept de la libre circulation des personnes tel qu'il est actuellement appliqué par l'UE: **"Il est évident à mes yeux que la libre circulation des personnes dans sa forme actuelle ne survivra pas aux cinq, voire dix prochaines années."**<sup>14</sup> Même avis du côté de l'influente cellule de réflexion "Bruegel" dont une étude arrive à la conclusion que le bon fonctionnement du marché intérieur UE n'a absolument pas besoin de la libre circulation des personnes.<sup>15</sup>

Les expériences faites en Suisse avec la libre circulation des personnes confirment ce que Milton Friedmann, économiste et lauréat du Prix Nobel, disait il y a longtemps déjà: **la libre immigration et l'Etat social ne sont pas compatibles.**<sup>16</sup> La décision du peuple suisse du 9 février 2014 ne visait donc pas la voie bilatérale en soi, mais elle était uniquement dirigée contre l'accord de libre circulation des personnes dans sa forme actuelle. Le peuple et les cantons voulaient une gestion autonome de l'immigration, ce qui devait entraîner une renégociation et une adaptation de l'accord de libre circulation des personnes. Comme ce choix logique n'a pas été fait et comme le nouvel article constitutionnel 121a n'a pas été appliqué, l'accord de libre circulation des personnes doit être abrogé, si nécessaire par sa résiliation. Une résiliation de l'accord de libre circulation des personnes ne menace que les sept traités du premier train d'accords bilatéraux. L'important accord de libre-échange de 1972, tout comme l'accord sur les facilités douanières ainsi que plusieurs douzaines d'accords de coopération et plus de 100 autres traités Suisse-UE resteraient en place. **Les frontières ne seront pas fermées et le commerce ne sera pas stoppé. La Suisse et l'UE continueront de coopérer au niveau bilatéral et de conclure des traités dans l'intérêt des deux parties.**

### **5.1 Plusieurs accords intéressant l'UE ont été conclus alors que Bruxelles a annoncé la fin des accords bilatéraux**

Détail significatif, depuis que l'UE a annoncé ne plus vouloir conclure d'accords bilatéraux<sup>17</sup>, Berne et Bruxelles ont tout de même signé plusieurs traités de ce type. En

---

<sup>14</sup> "Basler Zeitung": «Zu grosse Pharma macht mir keine Sorgen», Interview d'Aymo Brunetti, 30 décembre 2016. Aymo Brunetti a cependant mis un certain temps pour arriver à cette conclusion. En 2008 il louait encore bruyamment la libre circulation des personnes (cf. Aymo Brunetti et Urs Bucher): «Die Bilateralen I aus wirtschaftlicher Sicht», *Die Volkswirtschaft - Das Magazin für Wirtschaftspolitik*, 11/2008, p. 4-6). Il existe encore d'autres observateurs qui mettent en doute le dogme de la libre circulation des personnes comme Alessandro Bee: "Bien qu'aujourd'hui tous les gouvernements soutiennent la libre circulation des personnes, il n'est pas exclu qu'à l'avenir elle soit restreinte au sein de l'UE". («Handelsbeziehungen zur EU auf unsicherem Fundament», *UBS Outlook Schweiz*, 2<sup>e</sup> trimestre 2017, p. 8).

<sup>15</sup> Jean Pisani-Ferry, Norbert Röttgen, André Sapir, Paul Tucker, Guntram B. Wolff (2016): *Europe after Brexit: A proposal for a continental partnership*. En ligne sous <http://bruegel.org/2016/08/europe-after-brex-it-a-proposal-for-a-continental-partnership/>.

<sup>16</sup> <https://www.youtube.com/watch?v=3eyJlbSgdSE#t=294>.

<sup>17</sup> José Manuel Barroso, alors président de la Commission UE a annoncé au Conseil fédéral dans une lettre datée du 21 décembre 2012: "Comme vous le savez, il est crucial pour l'Union que les questions institutionnelles soient résolues préalablement par rapport à tous les accords ayant trait au marché intérieur, tant existants que futurs, sur la base d'un cadre institutionnel horizontal qui garantirait à nos relations une sécurité juridique ainsi qu'une cohérence accrues" (une copie de cette lettre figure à l'adresse internet suivante: [https://www.eda.admin.ch/content/dam/dea/de/documents/eu/Brief-BXL-CH-20121221\\_de.pdf](https://www.eda.admin.ch/content/dam/dea/de/documents/eu/Brief-BXL-CH-20121221_de.pdf)).

2013, la Suisse et l'UE ont signé l'accord sur la concurrence qui renforce la coopération entre les autorités de la concurrence de Suisse et de l'UE. L'accord sur la navigation par satellites, qui donne accès à la Suisse au programme UE Galileo et EGNOS, a été conclu en 2014. En 2015, Berne et Bruxelles ont signé l'accord sur l'échange automatique de renseignements (EAR) en matière fiscale.

Des négociations ont actuellement lieu dans les domaines du commerce d'émissions, de l'agriculture, de la sécurité des denrées alimentaires et des produits, de la santé publique et de la culture. De nouveaux contrats sont en préparation dans le domaine policier (accord Prümer). Aucun de ces traités n'a une réelle importance pour la Suisse.

Bien que la Suisse et l'UE n'aient pas conclu d'accord sur les prestations de service, les échanges de services sont très importants pour la Suisse et l'UE. La Suisse était à certaines époques le deuxième partenaire commercial de l'UE dans le domaine des services. Conclusion: lorsque de solides intérêts économiques commandent, la coopération est donc parfaitement possible même sans accord.

**Ces exemples prouvent à l'évidence que l'UE est parfaitement prête à négocier et à conclure des accords en présence d'intérêts économiques et politiques concrets, même si pour des raisons tactiques elle prétend le contraire et lance des menaces. Cela dit, une très ancienne sagesse populaire se vérifie également dans les rapports entre la Suisse et l'UE: en cédant une fois à un chantage, on subira toujours des chantages.**

L'UE est aussi parfaitement consciente des importants bénéfices qu'elle tire des accords bilatéraux I. Conséquence de la fameuse "clause de la guillotine", une résiliation de l'accord de libre circulation des personnes pourrait entraîner la résiliation dans les six mois suivants des six autres accords bilatéraux.<sup>18</sup> **L'UE ayant cependant elle-même un grand intérêt à maintenir les autres traités, on peut partir du principe qu'une entente satisfaisant les deux parties peut être trouvée.** Affichant un déficit de la balance commerciale de plusieurs milliards de francs dans les secteurs des marchandises et des services, la Suisse est un puissant moteur pour les exportations UE. La Suisse importe plus de marchandises de l'UE qu'elle n'y exporte. En 2016, 8% des exportations de l'UE sont allées en Suisse. La Suisse est donc le troisième marché d'exportation de l'UE après les Etats-Unis et la Chine (cf. tableau 1).<sup>19</sup>

---

<sup>18</sup> Art. 25 de l'"Accord entre la Confédération suisse, d'une part, et la Communauté européenne et ses Etats membres, d'autre part, sur la libre circulation des personnes" du 21 juin 1999 (Feuille officielle no L 114 du 30/04/2002). L'accord sur la recherche portant sur les années 2007-2013 n'était pas concerné par la clause de la guillotine (<http://www.tagesanzeiger.ch/schweiz/standard/Die-Folgen-der-Guillotine/story/21256427>). Malheureusement le Conseil fédéral a accepté dans les négociations concernant l'actuel accord sur la recherche 2014-2020 qu'une clause de la guillotine soit introduite.

<sup>19</sup> Direction des affaires européennes: "Schweiz-UE en chiffres – commerce, population, transport", p. 9.

	2015		2016	
	en mia EUR	en %	en mia EUR	en %
<b>Extra UE-28, total</b>	1'789.154	100.00%	1'745.479	100.00%
<b>Suisse<sup>1</sup></b>	150.523	8.41%	142.487	8.16%
<b>Etats-Unis</b>	371.30	20.75%	362.22	20.75%
<b>Japon</b>	56.53	3.16%	58.13	3.33%
<b>Chine</b>	170.36	9.52%	170.12	9.75%
<b>Russie</b>	73.74	4.12%	72.41	4.15%
<b>Norvège</b>	48.74	2.72%	48.38	2.77%
<b>Turquie</b>	78.97	4.41%	78.01	4.47%

Tableau 1: exportations de marchandises de l'UE (en milliards d'euros et en % des exportations globales de l'UE). Source: DFAE – "Suisse – UE en chiffres", p. 9.

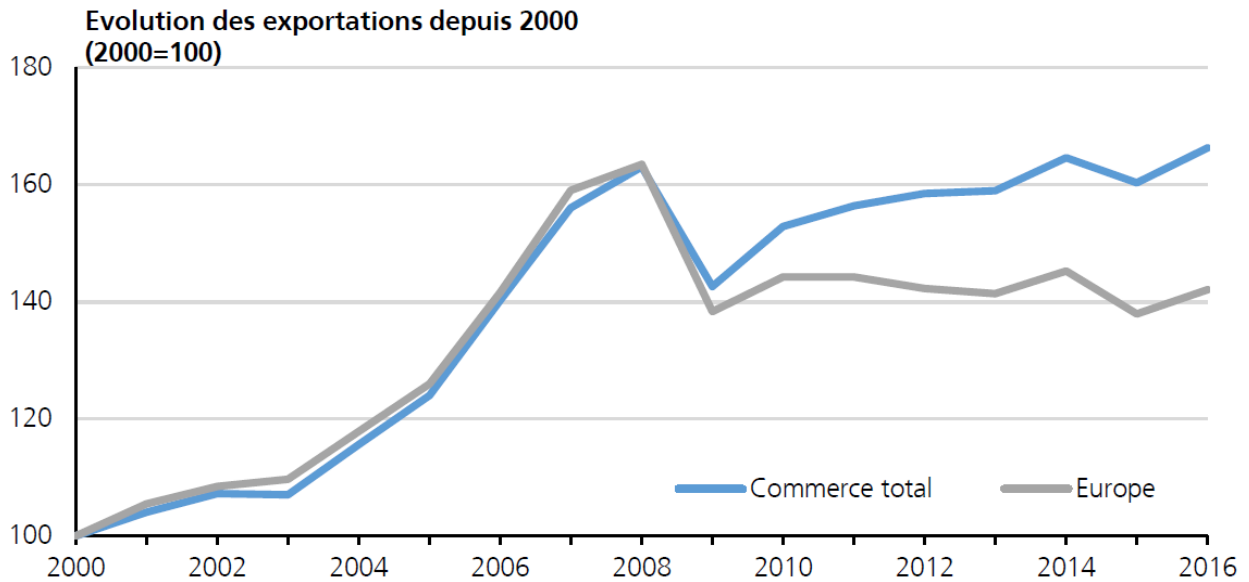
Entre 2002 et 2016 les exportations suisses vers les Etats-Unis ont presque doublé pour passer de 14,3 milliards de francs (11% de toutes les exportations suisses) à 27,4 milliards de francs (13,5%).<sup>20</sup> Parallèlement la part en pour cent des exportations suisses vers les pays membres de l'UE est tombée entre 2001 et 2016 de 64,3% à 53,7% (cf. tableau 2). **Si on exclut la Grande-Bretagne qui était, en 2016, le deuxième pays d'exportation de la Suisse en dehors de l'UE, cette part se rétrécit même à 48,3%.**

	Partenaire commercial	Importations		Exportations	
		Valeur (en millions de CHF)	en % du total commercial	Valeur (en millions de CHF)	en % du total commercial
2001	Commerce total	130'052	100	131'717	100
	UE	106'370	81.8	84'678	64.3
	Chine	2'247	1.7	1'667	1.3
	Royaume-Uni	5'968	4.6	7'015	5.3
	USA	6'946	5.3	13'956	10.6
	Japon	3'164	2.4	5'152	3.9
2016	Commerce total	173'542	100	210'473	100
	UE	124'538	71.8	113'008	53.7
	Chine	12'284	7.1	9'863	4.7
	Royaume-Uni	6'395	3.7	11'432	5.4
	USA	14'245	8.2	31'477	15
	Japon	3'116	1.8	7'273	3.5

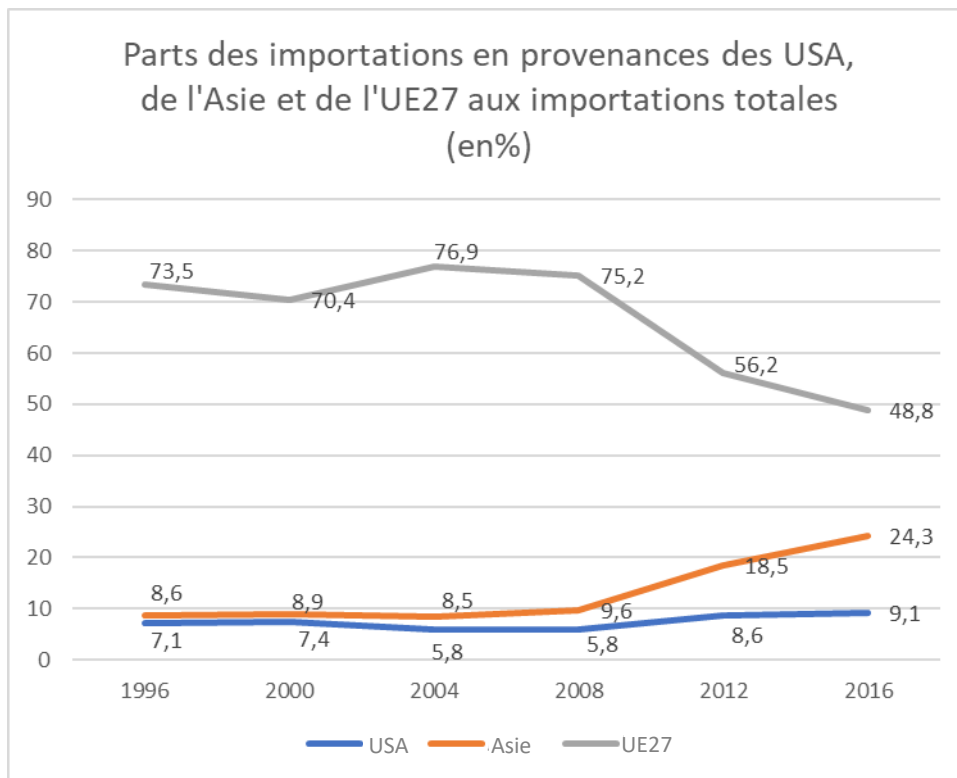
Tableau 2: Importations et exportations de biens de la Suisse vers certains pays, 2001 et 2016. Source: Administration fédérale des douanes.

Par rapport au marché global, les exportations vers l'UE ont connu une croissance inférieure à la moyenne (cf. graphique 1). Même constat pour les importations où l'UE perd également de l'importance en pourcentage (cf. graphique 2).

<sup>20</sup> Sibille Duss: «Trade», Yearbook 2016/2017 of the Swiss-American Chamber of Commerce.



Graphique 1: développement des exportations suisses depuis 2000 (Source: Administration fédérale des douanes: "Rapport annuel Commerce extérieur suisse 2016", p. 16).



Graphique 2: parts des importations en provenances des Etats-Unis, d'Asie et de l'UE27 aux importations totales de la Suisse durant les années 1996 à 2016 (en %). (Source: OFS - Statistique des importations selon les partenaires commerciaux).

**Il va de soi que l'UE reste un marché important. La dépendance des exportations de l'économie suisse vers l'UE continuera cependant de diminuer.** Selon une analyse du Credit Suisse, la Chine et les Etats-Unis sont les marchés d'ex-

portations qui connaîtront la plus forte croissance.<sup>21</sup> Neuf des dix marchés d'exportation les plus prometteurs sont en dehors de l'UE.

"La géographie n'est plus un obstacle au commerce. Pour être performante, une économie nationale doit être souple, capable de s'adapter et prendre elle-même en main son avenir. [...] **L'UE est en revanche centralisatrice, régulatrice et contrôleuse, soit l'exact contraire de ce qui est nécessaire pour créer des emplois et obtenir des succès économiques.**" Gerard Lyons, économiste<sup>22</sup>

## 5.2 Aperçu chronologique des principaux accords Suisse-UE

Année	Objet	Votation populaire
1972	Accord de libre-échange	
1989	Accord sur les assurances	
1990	Facilités douanières et sécurité douanière	
1992	Arrêté fédéral sur l'Espace économique européen (adhésion à l'EEE) <sup>23</sup>	Refusé en votation populaire le 6 décembre 1992 par 50.3% des votants.
1999	Les sept accords bilatéraux I (transports terrestres, navigation aérienne, libre circulation des personnes, agriculture, reconnaissance de l'égalité des prescriptions, obstacles techniques au commerce, marchés publics, recherche) <sup>24</sup>	Accepté en votation populaire le 21 mai 2000 par 67.2% des votants.
2004	Les 9 accords bilatéraux II (Schengen/Dublin, imposition du revenu de l'épargne, lutte contre l'escroquerie, produits agricoles transformés, environnement, statistique, médias, imposition des rentes, formation) <sup>25</sup>	Accepté en votation populaire le 5 juin 2005 par 54.6% des votants.
2004	Accord Europol	
2005	Extension de l'accord de libre circulation des personnes aux dix nouveaux Etats membres de l'UE et révision des mesures d'accompagnement <sup>26</sup>	Accepté en votation populaire le 25 septembre 2005 par 56% des votants.
2006	Loi fédérale sur la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est (y compris le "milliard pour la cohésion de l'UE") <sup>27</sup>	Accepté en votation populaire le 26 novembre 2006 par 53.4% des votants.
2008	Accord Eurojust	

<sup>21</sup> «KMU-Exportperspektiven». Une publication de Switzerland Global Enterprise et Credit Suisse, 1<sup>er</sup> trimestre 2017.

<sup>22</sup> Gerard Lyons: "We will prosper from Brexit", *The Evening Standard*, <https://www.standard.co.uk/business/gerard-lyons-we-will-prosper-from-brexit-a3223606.html>.

<sup>23</sup> <https://www.admin.ch/ch/d/pore/va/19921206/index.html>.

<sup>24</sup> <https://www.eda.admin.ch/dea/de/home/europapolitik/abstimmungen/bilaterale-1.html>.

<sup>25</sup> Sept de ces accords étaient soumis au référendum facultatif, mais celui-ci n'a été lancé que contre l'accord Schengen/Dublin (<https://www.eda.admin.ch/dea/de/home/europapolitik/abstimmungen/schengen-dublin.html>).

<sup>26</sup> <https://www.eda.admin.ch/dea/de/home/europapolitik/abstimmungen/ausdehnung-fza.html>.

<sup>27</sup> <https://www.admin.ch/ch/d/pore/va/20061126/index.html>.



2009	Poursuite de l'accord de libre circulation des personnes après 2009 et son extension à la Bulgarie et la Roumanie <sup>28</sup>	Accepté en votation populaire le 8 février 2009 par 59.6% des votants.
2012	Accord sur la coopération en matière d'armement	
2012	Signature de l'accord de défense EVA (Agence européenne de défense)	
2013	Accord sur la concurrence	
2013	Accord sur la navigation par satellite	
2014	Participation de la Suisse aux missions au Mali et en Libye	
2014	Accord sur le bureau de soutien dans les questions d'asile	
2015	Accord sur l'échange automatique de renseignements en matière fiscale (EAR)	
+ Plus d'une centaine d'autres accords de moindre importance <sup>29</sup>		

---

<sup>28</sup> (<https://www.eda.admin.ch/dea/de/home/europapolitik/abstimmungen/weiterfuehrung-ausdehnung-fza.html>).

<sup>29</sup> Une liste des accords bilatéraux Suisse-UE se trouve à cette adresse internet: [https://www.eda.admin.ch/content/dam/dea/de/documents/publikationen\\_dea/accords-liste\\_de.pdf](https://www.eda.admin.ch/content/dam/dea/de/documents/publikationen_dea/accords-liste_de.pdf).

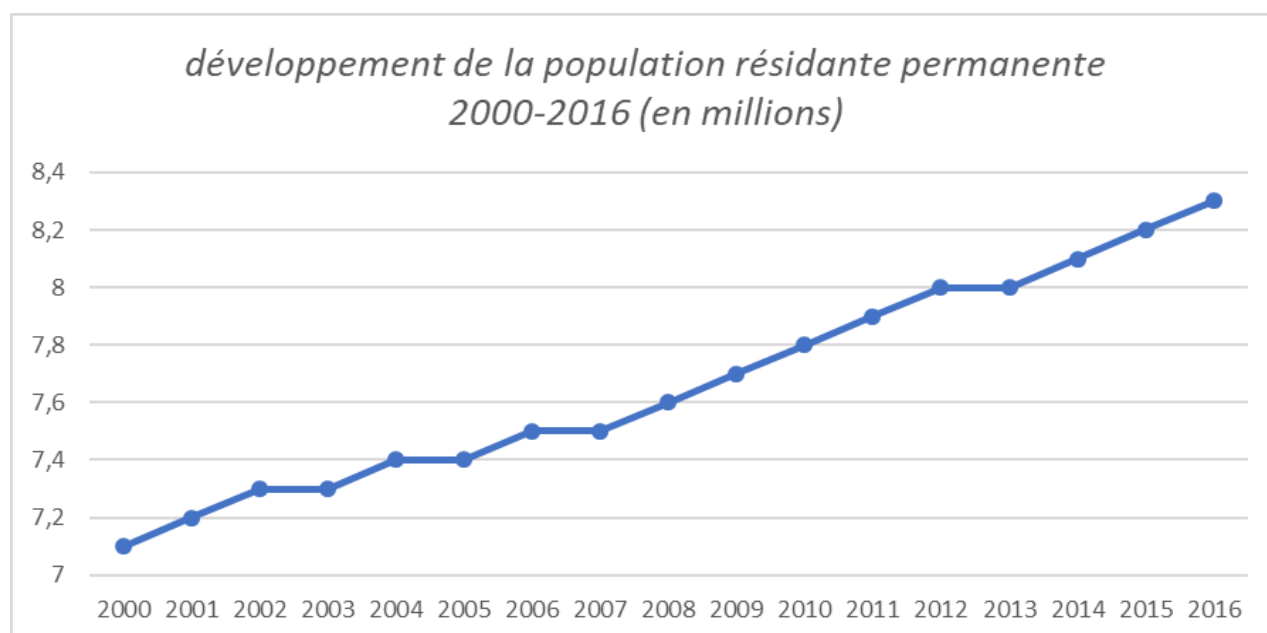
## 6 Les problèmes posés par une immigration démesurée

Calculé sur toute une vie, seuls les immigrants qui arrivent juste après leur formation sont des contributeurs nets. Mais s'ils ont des enfants et si on compte seulement 20 000 francs par an et par enfant pour leur formation, l'immigration n'est pas une bonne affaire pour la Suisse. Ou, en d'autres termes: **seuls les immigrants qui gagnent nettement plus de 200 000 francs et qui envoient leurs enfants dans une école privée sont des contributeurs nets.** En chiffres nets, l'Etat suisse n'a pas de dette, mais une fortune immense. Les immigrants peuvent profiter comme les autres habitants de cette fortune. Du coup, la fortune par habitant baisse. Nous pouvons donc nous présenter avec assurance à Bruxelles en affirmant que nous ne sommes pas des profiteurs, mais au contraire de grands donateurs."<sup>30</sup>

Professeur Reiner Eichenberger

### 6.1 Chiffres et réalités concernant l'immigration

Entre 2007 et fin 2016, le nombre de personnes ayant immigré en Suisse a dépassé d'environ 750 000 celui des émigrants.<sup>31</sup> La population résidente permanente de Suisse a passé durant cette même période de 7,5 à 8,3 millions de personnes (cf. graphique 3). 555 000 de ces immigrants sont arrivés en Suisse grâce à la libre circulation des personnes (cf. graphiques 4a et b).<sup>32</sup>

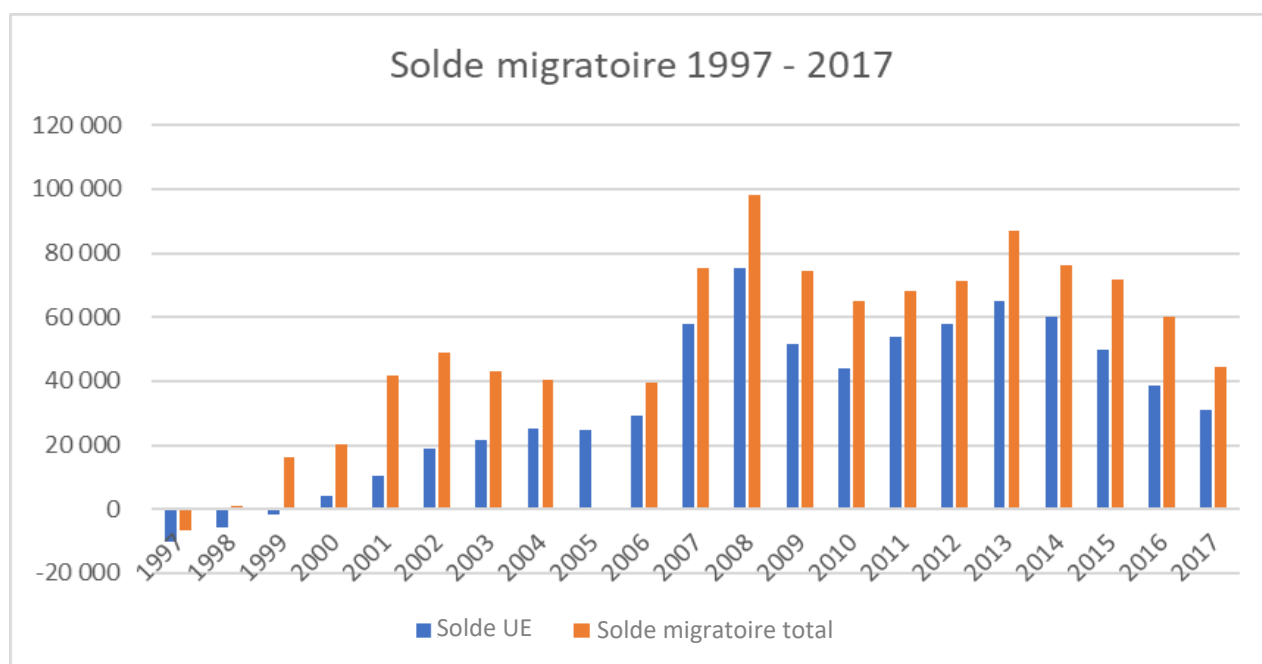


Graphique 3: développement de la population résidente permanente 2000-2016 (propre présentation; chiffres: OFS – Bilan de la population résidente permanente)

<sup>30</sup> Reiner Eichenberger dans une interview à la "BaZ" du 5 juillet 2017: «Wir sind grosse Schenker», <http://bazonline.ch/schweiz/standard/wir-sind-grosse-schenker/story/31325989>.

<sup>31</sup> L'accord sur la libre circulation des personnes est en vigueur déjà depuis 2002, mais la libre circulation des personnes était soumise à certaines restrictions jusqu'en 2007.

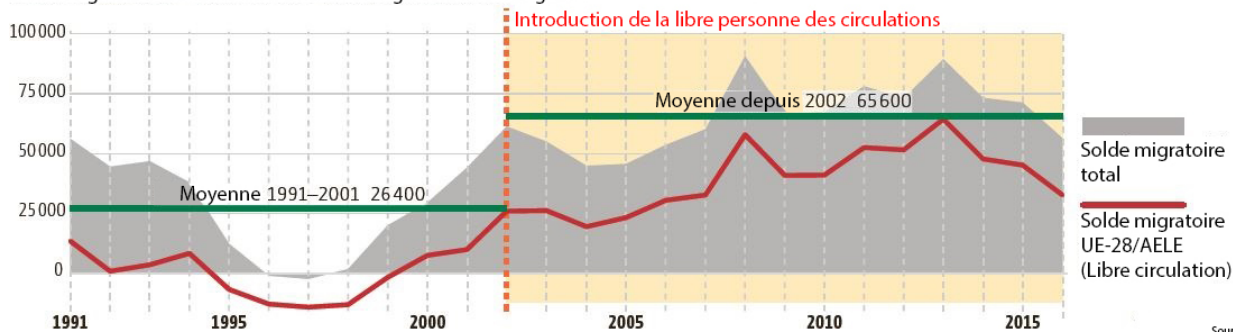
<sup>32</sup> OFS: "Migrations internationales de la population résidente selon la nationalité, le sexe et l'âge".



Grafique 4a: solde migratoire en provenance des Etats UE et solde migratoire global entre 1997 et 2016. La libre circulation complète des personnes est entrée en vigueur en 2007. Solde UE 2017 basé sur un calcul provisoire; solde migratoire global 2017 jusqu'en octobre 2017 (propre présentation: chiffres OES – "Migrations internationales de la population résidante selon la nationalité, le sexe et l'âge").

### Evolution du solde migratoire avec la libre circulation

Solde migratoire = différence entre les immigrants et les émigrants



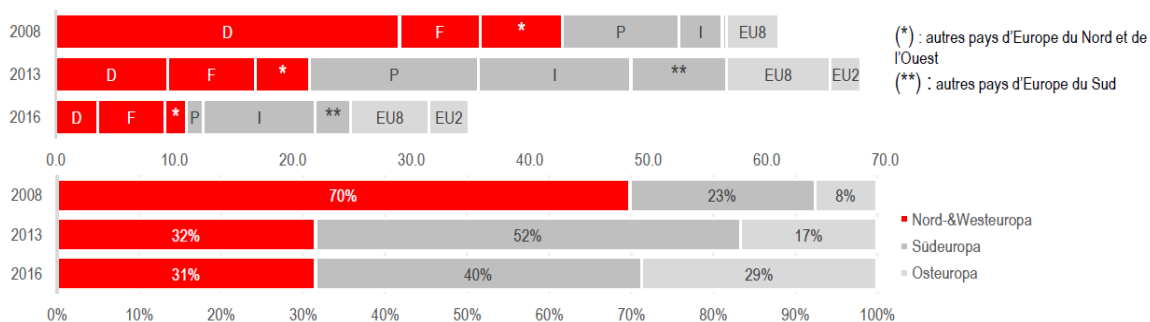
Grafique 4b: solde migratoire en provenance des Etats UE entre 1991 et 2016 (source: Peter Meier: «Eine halbe Million mehr Ausländer in 15 Jahren», "Berliner Zeitung" du 5 juillet 2017, p. 13)

**Il en résulte une immigration annuelle nette en provenance de l'UE de 55 000 personnes en moyenne.**<sup>33</sup> Pour utiliser une image, chaque année pousse en Suisse une ville de la taille de Bienne composée uniquement de ressortissants UE. Face à cette réalité, les déclarations du Conseil fédéral avant la votation du 21 mai 2000 sur les accords bilatéraux I apparaissent comme une vaste tromperie: "Comme en témoignent les expériences faites dans l'UE, les craintes du comité référendaire,

<sup>33</sup> Statistique de l'OFS: «Internationale Wanderungen der ständigen Wohnbevölkerung nach Staatsangehörigkeit, Geschlecht und Alter».

qui prévoit une forte augmentation de l'immigration en provenance de l'UE, sont infondées."<sup>34</sup>

Une analyse des origines des émigrants UE indique un changement amorcé en 2008: alors qu'en 2008, 70% des immigrants provenaient d'Europe du Nord et de l'Ouest, cette proportion est tombée à 32% jusqu'en 2013, principalement au profit des immigrants d'Europe du Sud. Durant les années suivantes, on a assisté à une augmentation de l'immigration en provenance de l'Europe de l'Est (graphique 5). Les immigrants originaires d'Europe de l'Est et du Sud sont sensiblement moins qualifiés professionnellement. Leur salaire horaire est en moyenne 20% plus bas que celui des immigrants provenant du nord de l'UE (cf. tableau 3).



Grafique 5: composition du solde migratoire selon la nationalité (signification absolue et relative des différentes origines pour les années 2008, 2013 et 2015 (source: SECO, ODM, BFS, OFAS (2017): "15 années de libre circulation des personnes. 13<sup>e</sup> rapport de l'observatoire de l'accord de libre circulation des personnes Suisse-UE. Effets de la libre circulation des personnes sur le marché du travail", p. 17).

	2010				2016			
	Cohorte d'immigration 2005-2010				Cohorte d'immigration 2011-2016			
	Total UE	Nord	Sud	Est	Total UE	Nord	Sud	Est
Nombre	200 000	147 000	41 000	12 000	326 000	171 000	116 000	40 000
Nombre (en %)	100%	74%	20%	6%	100%	52%	36%	12%
Salaire horaire (moyenne)	Fr. 41.50	Fr 45.60	Fr. 29.90	Fr. 33.20	Fr. 41.80	Fr. 46.70	Fr. 36.80	Fr. 35.50

Tableau 3: différences de salaire selon les régions d'origine (Source: SECO, ODM, OFS, OFAS (2017): "15 années de libre circulation des personnes. 13<sup>e</sup> rapport de l'observatoire de l'accord de libre circulation des personnes Suisse-UE. Effets de la libre circulation des personnes sur le marché du travail", p. 63).

<sup>34</sup> Votation populaire du 21 mai 2000, Explications du Conseil fédéral, accords bilatéraux avec l'UE, p. 11.

## 6.2 Effets sur l'infrastructure d'approvisionnement

Que signifie concrètement cette immigration effrayante pour l'approvisionnement, les infrastructures, etc.?

Une comparaison: 55 000 immigrants ont annuellement les besoins suivants<sup>35</sup>:

- + 1 superficie d'habitation de la taille de 3000 terrains de football (normes FIFA)
- + 24 000 logements<sup>36</sup>
- + 120 médecins dans le seul secteur ambulatoire<sup>37</sup>
- + 2 hôpitaux<sup>38</sup> ou 250 lits d'hôpital<sup>39</sup>
- + 1000 employés d'hôpital<sup>40</sup>
- + 28 dentistes<sup>41</sup>
- + 200 classes d'école et 380 enseignants<sup>42</sup>
- + 45 écoles et 36 jardins d'enfants<sup>43</sup>
- + 30 000 voitures de tourisme<sup>44</sup>
- + 42 bus publics<sup>45</sup>
- + 400 000 000 kWh d'électricité ou 15% de la puissance de la centrale nucléaire de Mühleberg ou (selon le nombre d'heures de fonctionnement) 120 à 200 éoliennes
- + 140 millions de personnes-kilomètres sur le chemin de fer ou plus de 500 000 fois le trajet Bern-Zurich aller-retour<sup>46</sup>
- + 610 millions de personnes-kilomètres en voiture sur la route ou 1,6 million de fois le trajet Genève-Romanshorn<sup>47</sup>

**Conclusion: il est évident que la Suisse a besoin de professionnels qualifiés étrangers, mais si ces personnes continuent de venir en aussi grand nombre comme ces dernières années, ils ont besoin de ressources importantes. Cela**

---

<sup>35</sup> Extrapolations basées sur diverses statistiques publiques.

<sup>36</sup> Le taux d'occupation moyen des logements habités au niveau suisse était en 2015 de 2,3 personnes (OFS: Statistique "Taux d'occupation des logements habités selon les classes d'âge des membres des ménages, selon les cantons", <https://www.bfs.admin.ch/bfs/de/home/statistiken/bau-wohnungswesen/wohnungen.assetdetail.1643408.html>).

<sup>37</sup> En 2015 on comptait en moyenne 218 médecins pour 100 000 habitants (OFS: "Santé – Statistique de poche 2016, p. 36).

<sup>38</sup> En 2015 on comptait 2.5 hôpitaux pour 100 000 habitants (OFS: "Statistique hospitalière, nombre d'hôpitaux, nombre total pour 100 000 habitants, selon la forme juridique, le type et le canton de l'exploitation, 2015").

<sup>39</sup> En 2015 on comptait 3460 lits d'hôpital pour 100 000 habitants (<https://www.bfs.admin.ch/bfs/de/home/statistiken/gesundheit/gesundheitswesen/spitaeler/infrastruktur-beschaefigung-finanzen.html>).

<sup>40</sup> En 2015, les hôpitaux suisses employaient environ 157 000 personnes (équivalents à temps complet) pour les soins généraux et les cliniques spécialisées, ce qui fait environ 1900 personnes pour 100 000 habitants (OFS: "Statistique hospitalière, nombre d'hôpitaux, personnel interne en équivalents à temps complet selon la fonction des employés, selon le type d'exploitation, 2015).

<sup>41</sup> En 2015 on comptait en Suisse environ 50 dentistes pour 100 000 habitants (OFS: Santé – Statistique de poche 2016, p. 36).

<sup>42</sup> En 2015 on comptait en Suisse environ 57 000 enseignants (équivalents plein temps) au niveau de l'école obligatoire, soit 695 enseignants pour 100 000 habitants (OFS: Statistique «Enseignants selon les degrés de formation 2014/15 et personnel des universités 2015»).

<sup>43</sup> En 2015 il existait en Suisse 6800 institutions de formation dans le domaine primaire et secondaire ainsi que 5400 jardins d'enfants (OFS: Statistique "Institutions de formation selon le niveau de formation et le canton 2015/16").

<sup>44</sup> En 2016 on comptait en Suisse en moyenne 54 300 voitures de tourisme pour 100 000 habitants (<https://www.bfs.admin.ch/bfs/de/home/statistiken/mobilitaet-verkehr/verkehrsinfrastruktur-fahrzeuge/fahrzeuge/strassenfahrzeuge-bestand-motorisierungsgrad.html>).

<sup>45</sup> En 2016 les transports publics suisses comptaient 6390 véhicules routiers (trams, bus, cars postaux, etc.), ce qui correspond à 76 véhicules pour 100 000 habitants (Litra: "Statistique des transports. Edition 2016", p. 6).

<sup>46</sup> En 2016 environ 20.8 milliards de personnes-kilomètres ont été effectués en Suisse sur le rail, ce qui correspond à environ 253 personnes-kilomètres pour 100 000 habitants.

(<https://www.bfs.admin.ch/bfs/de/home/statistiken/mobilitaet-verkehr/personenverkehr/leistungen.html>).

<sup>47</sup> En 2015 91 milliards de personnes kilomètres ont été effectués en voitures, ce qui fait environ 1,1 milliard de personnes-kilomètres pour 100 000 habitants (<https://www.bfs.admin.ch/bfs/de/home/statistiken/mobilitaet-verkehr/personenverkehr/leistungen.html>).

signifie par exemple que de nombreux immigrants doivent être engagés pour occuper des postes rendus nécessaires par l'immigration. La consommation de ressources et d'énergie est elle aussi considérablement marquée par l'immigration. Les économies faites au niveau de la consommation d'énergie ont été annulées par une immigration supplémentaire.

### 6.3 Effets sur les infrastructures de transport

La rapide augmentation de la population a eu des effets sensibles sur les transports. Aussi bien la route que le rail atteignent aujourd'hui déjà la limite de leur capacité alors qu'une augmentation du trafic de quelque 26% est annoncée d'ici à 2040.<sup>48</sup> Conséquences: des milliers d'heures d'attente dans les bouchons<sup>49</sup>, des trains bondées et une augmentation des émissions nocives. Ces facteurs génèrent chaque année des pertes de plusieurs milliards de francs. La forte mise à contribution des infrastructures augmente les frais d'entretien. Il faut s'attendre à une rapide croissance du trafic durant les décennies à venir en raison du développement démographique, de l'augmentation des transports de marchandises et de la progression de la mobilité en général. Des prévisions de la Confédération annoncent une nouvelle hausse massive des transports:

<b>Augmentation pronostiquée 2010-2040 (scénario de base)</b>	<b>Route</b>	<b>Rail</b>
Trafic de personnes	+ 21%	+ 42%
Trafic de marchandises	+ 39%	+ 40%

Tableau 4: Augmentation du trafic de passagers et de fret d'ici 2040. Source: Office fédéral du développement territorial (2016): « Perspectives des transports suisses de personnes et de marchandises jusqu'en 2040. Rapport de synthèse », page 27 et suivantes

Cela signifie, d'une part, que les infrastructures de transport doivent absolument être étendues. Les coûts de ces aménagements se montent en milliards de francs<sup>50</sup>. Ce chiffre confirme, d'autre part, la nécessité absolue de contrôler et de limiter l'immigration.

**Conclusion: les infrastructures suisses de transport ne supportent pas une augmentation incontrôlée du nombre d'usagers faute d'aménagements extrêmement onéreux du rail et de la route.**

### 6.4 Effets sur la consommation d'énergie

Dans le secteur de l'énergie, les goulots d'étranglement existants s'aggraveront encore si l'immigration incontrôlée se poursuit. La Suisse est importatrice nette, depuis quelques années déjà, d'électricité. Dans un proche avenir, non seulement les vieilles centrales nucléaires de Beznau I et II et de Mühleberg cesseront de produire, mais en plus les contrats de livraison avec la France arriveront à échéance. La Suisse approche à grands pas d'une pénurie d'électricité. De surcroît, l'électrification des

<sup>48</sup> Office fédéral du développement territorial (2016): "Perspectives des transports suisses de personnes et de marchandises jusqu'en 2040. Rapport de synthèse", p. 32. Cette estimation se réfère au scénario de base. L'augmentation peut être plus élevée pour chaque scénario.

<sup>49</sup> Entre 2014 et 2015, le nombre d'heures d'attente dans les bouchons a augmenté de 6%.

(<http://www.nzz.ch/schweiz/schweizer-nationalstrassen-sechs-prozent-mehr-staustunden-id.87313>).

<sup>50</sup> Vgl. für den Bahnverkehr: <https://www.bav.admin.ch/bav/de/home/aktuell/medienmitteilungen.msg-id-66519.html>.

transports et le remplacement du pétrole par l'énergie électrique provoqueront un besoin supplémentaire.

L'augmentation de la consommation d'énergie finale sera accélérée par la décision prise par le peuple le 21 mai 2017 d'abandonner l'énergie nucléaire ("Stratégie énergétique 2050"). Il est en effet strictement impossible de remplacer la part de près de 40% du nucléaire à la production électrique par des énergies renouvelables (production électrique irrégulière). La différence devra être comblée par des agents énergétiques fossiles (le gaz, notamment), ce qui fera grimper le bilan de la consommation globale d'énergie.

Le remplacement de l'énergie nucléaire par d'autres agents énergétiques se répercutera également sur les coûts. Selon les déclarations du Conseil fédéral, il faut compter d'ici à 2050 avec des coûts de l'ordre de 200 milliards de francs pour la transformation du système énergétique.<sup>51</sup> Ce calcul ne tient même pas compte de la croissance incontrôlée de la population!

**Conclusion: il ne sert à rien que la population résidente économise l'énergie si, parallèlement, la Suisse subit une immigration annuelle équivalant à la population de la ville de Bienne et augmentant par voie de conséquence la consommation d'électricité de quelque 630 millions de kWh par an, soit 20% de la production annuelle de la centrale nucléaire de Mühleberg!**

## 6.5 Effets sur le marché immobilier

L'explosion démographique que subit la Suisse provoque une forte augmentation de la demande de logements. Conséquence: les coûts du logement se sont sensiblement accrus ces dernières années. Cette hausse est parfaitement illustrée par la statistique des prix des propriétés immobilières: jusqu'en 2001, ces prix sont restés stable, voire ont légèrement diminué. Entre 2006 et 2016, les prix des propriétés immobilières ont constamment progressé, beaucoup plus rapidement même que les salaires suisses: la hausse moyenne a été de 3,4% par an pour les maisons familiales individuelles et même de 3,7% par an pour les propriétés par étage.<sup>52</sup> Un exemple: un appartement qui coûtait 500 000 francs en 2006 se vendait près de 720 000 francs en 2016. Il a fallu attendre 2017 pour que le marché immobilier se stabilise quelque peu, les prix augmentant moins rapidement que les années précédentes, stagnant, voire baissant légèrement dans certaines régions, mais restant de toute manière à un niveau très élevé. Les années prochaines révéleront dans quelle mesure le boom de la construction s'est répercuté sur les prix, si l'immigration a provoqué des distorsions du marché ou encore si les investisseurs ont fait trop construire ou fait construire aux mauvais endroits.

La moyenne de la consommation de surface habitable n'ayant guère changé en Suisse depuis 2005, il est évident que la croissance démographique est la principale cause de la forte demande de logements.<sup>53</sup>

---

<sup>51</sup> <https://www.admin.ch/gov/de/start/dokumentation/medienmitteilungen.msg-id-50123.html>

<sup>52</sup> <https://www.hausinfo.ch/de/home/finanzen-steuern/kauf-verkauf/immobilienmarkt.html>

<sup>53</sup> Cf. Reiner Eichenberger dans une interview de la "BaZ" du 5 juillet 2017: «Wir sind grosse Schenker», <http://bazonline.ch/schweiz/standard/wir-sind-grosse-schenker/story/31325989>.

Ces prix exorbitants ont forcé de nombreux Suisses de déménager à la campagne pour trouver un logement à un prix abordable. Mais, entre-temps, les loyers et les prix des logements ont aussi augmenté dans les régions rurales. Cet exode vers des régions à moindre coût provoque une foule de nouveaux problèmes dont notamment une augmentation du trafic et son corollaire, une progression du nombre d'heures d'attente dans les bouchons et des trains bondés.

**Conclusion: de nombreuses Suissesses et de nombreux Suisses ne peuvent plus payer les prix exorbitants des loyers et des propriétés foncières. Cette éviction et ce bradage du sol suisse doivent être stoppés moyennant une limitation de l'immigration.**

## **6.6 Effets sur l'environnement**

L'immigration démesurée que subit la Suisse a aussi des conséquences négatives sur l'environnement, soit en particulier sur le climat, les paysages et la nature. Plus d'habitants signifie forcément plus d'émissions nocives et plus de consommation de ressources. Nonobstant cette immigration massive, le Parlement a approuvé en été 2017 la ratification de l'accord de Paris sur le climat qui impose à Suisse une réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de 50% d'ici à 2030 par rapport au niveau de 1990. Compte tenu du fait que la population aura passé de 6,7 millions d'habitants en 1990 à près 9,5 millions en 2030<sup>54</sup>, une réduction de moitié des émissions de CO<sub>2</sub> ne sera pas possible grâce au seul progrès technique.

Cette baisse sera donc réalisée – comme ces dernières années – en majeure partie par une hausse des prix des combustibles. Par voie de conséquence, la taxe sur le CO<sub>2</sub> grevant les combustibles (mazout de chauffage et gaz) continuera donc d'augmenter. De 3 centimes par litre en 2008, elle a passé à 9 centimes en 2010 et à 15 centimes en 2014. Une hausse de 6 centimes/litre a suivi en 2016, si bien que ce prélèvement se monte actuellement à 25 centimes/litre. Notamment en raison de l'immigration, les émissions n'ont cependant pas pu être réduites au niveau souhaité. Actuellement débattue par une commission parlementaire, la révision totale de la loi sur le CO<sub>2</sub> prévoit même une limite maximale de 52,5 centimes/litre de mazout de chauffage, soit une augmentation de 606% par rapport à la taxe initiale! Ces hausses massives des prix n'affaiblissent pas seulement l'économie et la consommation, mais pénalisent toute la société. Le chauffage sera bientôt un luxe et souffrir du froid deviendra courant.

**Conclusion: la multiplication des taxes, redevances, interdictions et d'autres mesures coercitives imposées par l'Etat n'est certainement pas le bon moyen de préserver le climat et l'environnement en Suisse. La première chose à faire, c'est de reprendre le contrôle d'une immigration devenue totalement démesurée.**

---

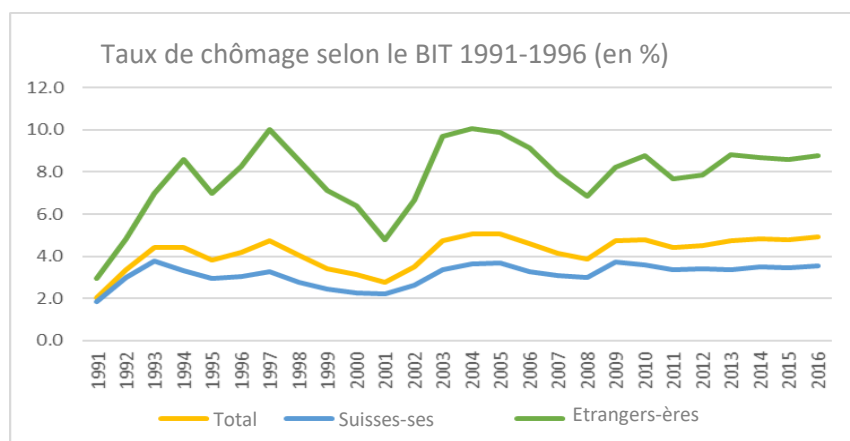
<sup>54</sup> Selon le scénario de référence de l'OFS. Cela signifie que la population pourrait également croître plus ou moins fortement(<https://www.bfs.admin.ch/bfs/de/home/statistiken/bevoelkerung/zukunftige-entwicklung/schweiz-szenarien.html>).



## 6.7 Effets sur le marché du travail

### 6.7.1 Chômage

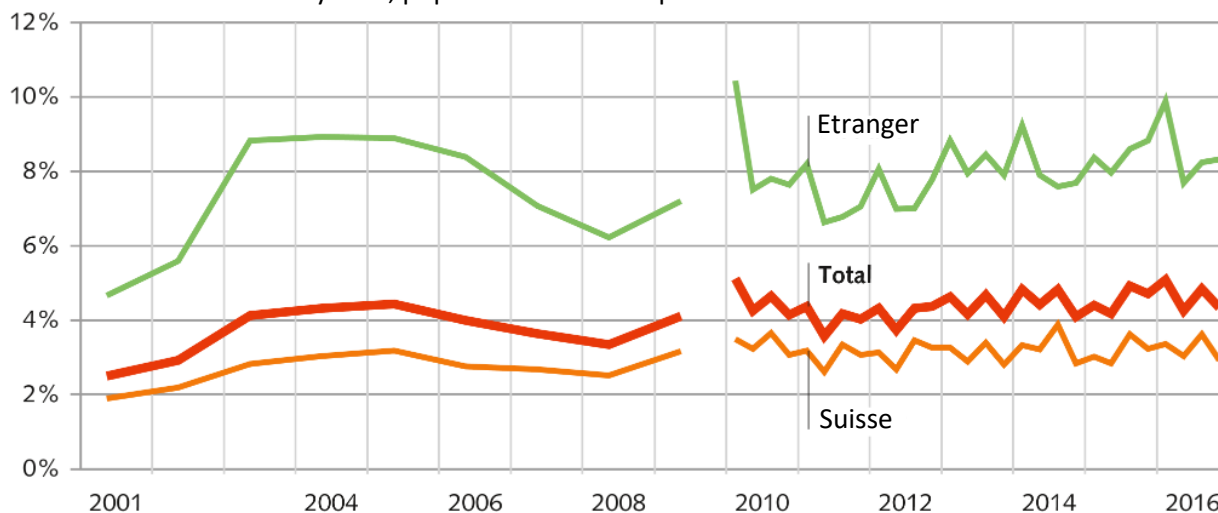
En 2016, le taux de chômage en Suisse était de 4,9% au sens du Bureau international du travail (BIT) (cf. graphiques 6a et 6b).<sup>55</sup> Il n'était que de 2,8% en 2001, soit avant l'entrée en vigueur de la libre circulation des personnes. En 2003 déjà, il avait atteint 4,8% et jamais il n'est tombé en dessous de 3,9% depuis.<sup>56</sup> Le taux de chômage parmi les étrangers est sensiblement plus élevé que chez les Suisses (8,8% contre 3,5% en 2016). En 2016, le chômage annuel moyen parmi les jeunes était même plus élevé en Suisse qu'en Allemagne selon les données du BIT (8,6 contre 7%). Le même constat vaut pour le taux de chômage général qui était en 2016 de 5% en Suisse et de 4,1% en Allemagne.



Graphique 6a: taux de chômage selon le BIT 1991-1996 (en %).

### Taux de chômage selon le BIT par nationalité

Valeurs trimestrielles moyenne, population résidente permanente



Quelle: BFS – Schweizerische Arbeitskräfteerhebung (SAKE)

© BFS, Neuchâtel 2017

Graphique 6b: taux de chômage selon le BIT 2001-2016 (en %).

<sup>55</sup> Statistique OFS "Taux de chômage au sens du BIT en fonction du sexe et de la nationalité". Le taux de chômage comprend les chômeurs enregistrés auprès des ORP, les chômeurs en fin de droit et les personnes en quête d'un emploi.

<sup>56</sup> Cf. Statistique OFS "Taux de chômage au sens du BIT en fonction de différentes caractéristiques".

Les expériences faites ces dernières années indiquent que les travailleurs nouvellement immigrés concurrencent les étrangers travaillant en Suisse, mais aussi, quoique dans une moindre mesure, les salariés suisses et les évincés du marché du travail. On peut notamment faire ce constat dans la restauration et l'hôtellerie où des personnes d'ex-Yougoslavie sont remplacées par des Allemands et d'autres étrangers de l'UE. Les nouveaux immigrants sont souvent moins chers et mieux formés que les étrangers résidents. Evincés de leurs emplois, ces derniers ne rentrent cependant pas dans leur pays, mais s'inscrivent d'abord au chômage, puis le plus souvent à l'assistance sociale. Conséquence: la proportion d'étrangers parmi les chômeurs enregistrés est de 47% alors que leur part à la population totale est d'environ 25%<sup>57</sup>.

Les étrangers UE-27 en Suisse perçoivent 20% de plus d'indemnités de chômage que leurs contributions à l'assurance-chômage. Cette disproportion entre les indemnités et les cotisations est particulièrement forte pour certains ressortissants étrangers: les Portugais touchent des indemnités dépassant de 57% leurs cotisations alors que cette proportion est de 35% pour les ressortissants d'Europe de l'Est. Une fois de plus, le pronostic du Conseil fédéral était donc complètement faux: en 2004, le gouvernement affirmait encore que le risque d'une mise à contribution supplémentaire de l'assurance-chômage était faible, car les travailleurs immigrant depuis les nouveaux Etats membres de l'UE de l'est européen affichent une plus faible tendance au chômage que les immigrants précédents.<sup>58</sup>

Les Français et les Allemands sont les seuls étrangers qui versent davantage à l'assurance-chômage qu'ils n'en retirent, mais pour ses ressortissants également, la situation s'est fortement détériorée ces dernières années (cf. tableau 5)<sup>59</sup>.

	<i>Avec rétrocessions pour les frontaliers</i>				<i>Sans rétrocession pour les frontaliers</i>				<i>Avec rétrocessions pour les frontaliers</i>				
	2006	2007	2008	2006 -2008	2009	2010	2011	2012	2009 -2012	2013	2014	2015	2013 -2015
CH	1.24	1.25	1.28	1.26	1.25	1.21	1.20	1.23	1.22	1.28	1.28	1.28	1.28
UE-27/AELE	0.87	0.87	0.86	0.87	0.93	0.98	0.97	0.92	0.95	0.81	0.80	0.80	0.80
Etats tiers	0.37	0.37	0.35	0.36	0.30	0.32	0.33	0.33	0.32	0.35	0.38	0.37	0.37
D	1.55	1.64	1.55	1.58	1.30	1.26	1.29	1.22	1.27	1.15	1.11	1.10	1.12
F	0.85	0.80	0.85	0.83	1.54	1.82	1.77	1.71	1.71	1.11	1.03	1.18	1.11
I	0.69	0.67	0.68	0.68	0.76	0.82	0.79	0.80	0.79	0.79	0.80	0.78	0.79
P	0.65	0.59	0.54	0.60	0.51	0.54	0.50	0.44	0.50	0.44	0.43	0.43	0.43
E	0.73	0.71	0.72	0.72	0.67	0.69	0.71	0.71	0.70	0.68	0.61	0.55	0.61
UE-8+2	0.76	0.82	0.81	0.80	0.77	0.72	0.75	0.73	0.74	0.66	0.69	0.61	0.65

Remarque : au cours de la période 2006-2008, de nombreux doubles nationaux suisses ont été répertoriés comme étrangers. Avec l'introduction du nouveau numéro AVS, cette distorsion a été supprimée dès 2009.

Sources : OFAS (comptes individuels de l'AVS), SECO

Tableau 5: rapport entre les parts aux recettes et aux dépenses de l'assurance-chômage (y compris rétrocessions et restitutions pour les frontaliers) selon la nationalité entre 2006 et 2015. Exemple de

<sup>57</sup> <https://www.eda.admin.ch/aboutswitzerland/de/home/gesellschaft/bevoelkerung/die-bevoelkerung--fakten-und-zahlen.html>.

<sup>58</sup> Réponse du Conseil fédéral à la question [04.1086](#) "Coûts de la libre circulation étendue des personnes".

<sup>59</sup> SECO SEM BFS BSV (2017): „15 Jahre Personenfreizügigkeit. 13. Bericht des Observatoriums zum Freizügigkeitsabkommen Schweiz-EU. Auswirkungen der Personenfreizügigkeit auf den Schweizer Arbeitsmarkt“, S. 78.

*lecture: durant les années 2013 à 2015, les ressortissants français ont versé 11% de plus à l'assurance-chômage qu'ils n'en ont retiré. Entre 2009 et 2012, cette proportion était même de 71%.*

Depuis l'introduction de la libre circulation des personnes, les étrangers provenant de l'espace UE bénéficient d'un accès facilité non seulement au marché du travail suisse, mais aussi à l'assurance-chômage. La durée de l'activité professionnelle à l'étranger est prise en compte pour la durée de cotisation en Suisse. Cependant, le salaire assuré, c'est-à-dire finalement la prestation d'assurance, se base entièrement sur le dernier salaire réalisé en Suisse. L'UE projette par ailleurs de déplacer la compétence pour le versement des indemnités de chômage des frontaliers de l'Etat de domicile vers l'Etat où travaille le frontalier.<sup>60</sup> Cela signifie que les caisses de chômage suisses devront assumer plus de 300 000 assurés supplémentaires et bénéficiaires potentiels d'indemnités. Or, les frontaliers affichent un taux de chômage supérieur à la moyenne. Cela coûtera plusieurs centaines de millions supplémentaires à l'assurance-chômage suisse.<sup>61</sup>

**Conclusion: la part des étrangers à la totalité des chômeurs est sensiblement plus élevée que leur part à la population totale. L'activité salariée peut avoir été exercée n'importe où dans l'UE. Dès que le ressortissant UE a travaillé en Suisse, il a droit à la totalité des indemnités de chômage basée sur le salaire suisse à condition qu'il ait cotisé pendant 12 mois au moins dans un pays membre de l'UE. Il a donc droit aux mêmes prestations qu'un Suisse qui a cotisé durant 12 mois à la une caisse de chômage suisse.**

### **6.7.2 Frontaliers**

Parallèlement à l'immigration, le nombre de frontaliers domiciliés à l'étranger et travaillant en Suisse a fortement et continuellement augmenté ces dernières années. Fin 2016, la Suisse comptait 318 000 frontaliers.<sup>62</sup> Au troisième trimestre 2017, ils étaient 317 051, soit le double de l'effectif dénombré au moment de l'introduction de la libre circulation des personnes. Ils sont particulièrement nombreux à traverser quotidiennement la frontière dans les deux sens depuis la France, l'Allemagne et l'Italie. Seul le nombre de frontaliers autrichiens est demeuré stable.

Cette augmentation massive du nombre de frontaliers affecte bien sûr en premier lieu les cantons situés près des frontières.

- Dans le canton de Genève, près de la moitié des salariés sont des frontaliers. Ils travaillent dans tous les secteurs: l'industrie, les arts et métiers, la santé publique et les organisations internationales. Chaque jour environ 100 000 pendulaires traversent la frontière entre la France et la région lémanique.
- Au Tessin, le nombre de frontaliers a doublé entre 2002 et 2016 en passant de 31 000 à 62 000. Cette affluence de travailleurs a provoqué à un dumping salarial et l'éviction de travailleurs locaux, également de Tessinois bien formés. En juin

---

<sup>60</sup> René Höltschi: „Brüssel will ‚Sozialtourismus‘ erschweren“, NZZ du 14 décembre 2016.

<sup>61</sup> Daniel Friedli: «Schweiz soll für arbeitslose Grenzgänger der EU zahlen», NZZ am Sonntag du 18 décembre 2016.

<sup>62</sup>

[www.bfs.admin.ch/bfs/de/home/statistiken/arbeit-erwerb/erwerbstaetigkeit-arbeitszeit/erwerbstaetige/schweizer-innen-auslaender-innen/grenzgaenger-innen.html](http://www.bfs.admin.ch/bfs/de/home/statistiken/arbeit-erwerb/erwerbstaetigkeit-arbeitszeit/erwerbstaetige/schweizer-innen-auslaender-innen/grenzgaenger-innen.html).

2013, l'émission "Rundschau" a révélé l'existence de frontaliers italiens qui ont un engagement d'apprenti au Tessin alors qu'ils ont déjà une formation professionnelle. En tant qu'apprentis en Suisse ils gagnent plus que comme professionnels en Italie. Alors que de nombreux jeunes tessinois cherchent en vain une place d'apprentissage, les entreprises engagent des "apprentis" italiens comme main-d'œuvre bon marché.<sup>63</sup>

**Conclusion: l'accroissement du nombre de frontaliers fait non seulement pression sur les salaires et les emplois au détriment des travailleurs résidents, mais augmente aussi l'utilisation des infrastructures et ressources suisses. En examinant la statistique de la population étrangère, il est donc important de prendre aussi en considération les frontaliers.**

### **6.7.3 Faux indépendants**

La libre circulation des personnes forme aussi une concurrence importante pour les arts et métiers suisses. Entre 2005 et 2015, le nombre d'indépendants provenant de l'UE et produisant des services en Suisse a sextuplé! En 2015 on comptait environ 30 000 indépendants soumis à l'obligation de s'annoncer pour recevoir une autorisation de séjour de courte durée (jusqu'à 90 jours).<sup>64</sup> Les dispositions sur les salaires et les conditions de travail minimaux ne s'appliquent pas aux indépendants, car ceux-ci n'entretiennent pas de rapport relevant du droit du travail avec leur mandant. Lorsqu'un producteur de services transfrontalier se présente comme indépendant alors qu'il s'agit en réalité d'un travailleur détaché, on a affaire à un cas de fausse indépendance. Grâce à cette astuce de la fausse indépendance, des entreprises étrangères peuvent éluder les réglementations mises en place dans le cadre des mesures d'accompagnement relatives à la libre circulation des personnes avec l'UE.

Les faux indépendants étrangers qui travaillent à des salaires de dumping sur les chantiers suisses forment donc une menace de plus en plus lourde pour les entreprises suisses. Même les mesures d'accompagnement renforcées en 2013 pour combattre les faux indépendants (obligation de documenter, sanctions contre des employeurs fautifs et entreprises détachant des travailleurs, blocage des prestations de service, obligation de déclarer le salaire, responsabilité solidaire des exploitations suisses) ont pour principal effet d'alourdir la bureaucratie, les coûts et les contraintes pour les entreprises sans pour autant régler le problème lancinant de ces abus.

**Conclusion: les arts et métiers suisses sont doublement désavantagés: leur compétitivité est réduite parce que les faux indépendants sont moins chers et ils doivent payer des salaires plus élevés que les bas salaires versés à l'étranger (dumping salarial). Cette situation met tout particulièrement en**

---

<sup>63</sup> Radio Suisse Alémanique (SRF), émission "Rundschau" du 26.06.2013.  
<http://www.srf.ch/player/tv/rundschau/video/grenzgaenger?id=a90495e0-eab9-4feb-8534-4c3ee7e8952d>

<sup>64</sup> Rapport FlaM- du 12 mai 2016. Application des mesures d'accompagnement relatives à la libre circulation des personnes Suisse – Union européenne. 1<sup>er</sup> janvier – 31 décembre 2015, p. 45.

**évidence l'utilité du système du contingentement que la Suisse appliquait sur tout le territoire avant 2001 et qui vaut toujours pour les Etats tiers.**

#### **6.7.4 La légende des immigrants UE hautement qualifiés**

Comme moulins à prière les autorités répètent que la libre circulation des personnes provoque l'immigration de professionnels hautement qualifiés. La réalité est que seule une petite minorité des immigrants de l'UE occupent des postes exigeant une qualification particulièrement élevée. Pour dissimuler ce fait, les statistiques officielles se basent systématiquement sur la formation des immigrants. On ne sera donc guère surpris que de nombreuses personnes titulaires d'un baccalauréat immigrantent de pays connaissant un taux de bacheliers de 55% (France), voire 75% (Italie)<sup>65</sup>. Une telle statistique révèle uniquement la différence entre les systèmes de formation européens, mais ne dit strictement rien des postes que ces gens occupent réellement en Suisse. De surcroît, les statistiques de la Confédération sont peu précises et se basent sur les informations lacunaires données par les candidats à l'immigration.

Les diplômes affichés par les immigrants n'ont guère de rapport de cause à effet avec la libre circulation des personnes. L'immigration révèle bien plus la tendance générale à des formations supérieures. Cela tient surtout au développement démographique (cf. tableau 6). Les jeunes personnes présentent toujours sur le papier des formations supérieures alors que les travailleurs plus âgés quittant le processus du travail possèdent en général des formations moins élevées. Les diplômes des immigrants provenant de l'UE et d'Etats tiers connaissent un développement semblable. Ils étaient plus élevés que ceux des Suisses avant l'introduction de la libre circulation des personnes et ils le sont toujours. Il est donc faux de comparer les formations avant et après la libre circulation des personnes.

	UE27/AELE		Etats tiers		Suisses
	Avant 2002	Après 2002	Avant 2002	Après 2002	
<b>Degré sec. II</b>	30%	27%	42%	31%	50%
<b>Niveau tertiaire</b>	27%	57%	16%	42%	40%

Tableau 6: Structure de qualification des immigrants avant et après l'entrée en vigueur de l'ALCP. Source: SECO SEM OFS FSV (2017): "15 ans de libre circulation des personnes. 13. Rapport de l'Observatoire sur l'accord de libre circulation Suisse-UE. Impact de la libre circulation des personnes sur le marché du travail suisse", p. 41

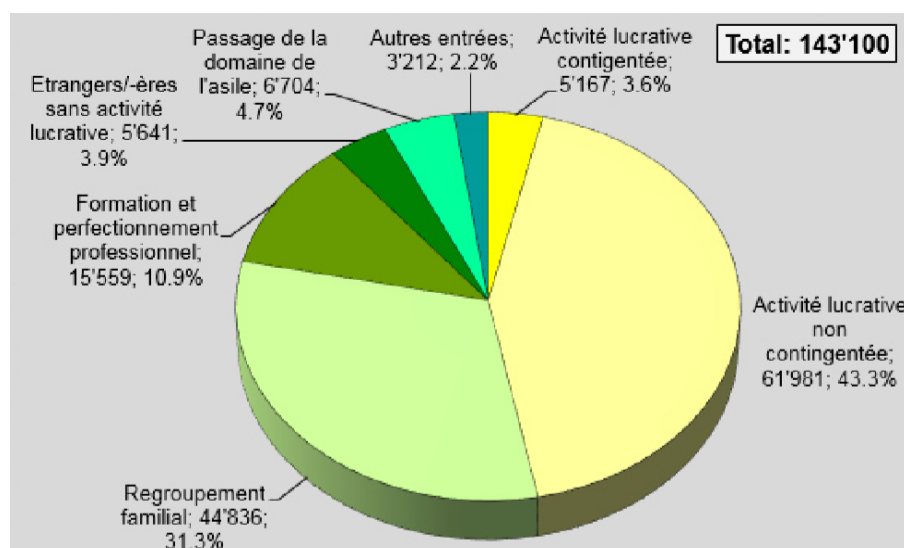
Au lieu de se référer aux diplômes des immigrants, il serait plus utile de vérifier dans quelle mesure l'immigration de masse a permis de résoudre le problème de la pénurie de professionnels spécialisés. **Il s'avère en effet que malgré une immigration nette de 750 000 personnes durant les dix années écoulées, ce problème n'a nullement été réglé.**<sup>66</sup> Bien entendu, la Suisse est en partie elle-même responsable de ces difficultés. Il existe cependant dans quelques branches spécifiques une authentique pénurie de main-d'œuvre spécialisée, notamment d'ingé-

<sup>65</sup> <https://www.rudolfstrahm.ch/die-europaische-tragodie/>.

<sup>66</sup> Nicole Rütli: «Auch Ingenieure können führen. Der Fachkräftemangel in der Schweiz ist oftmals auch hausgemacht», NZZ du 25 août 2017.

nieurs-électriciens et d'informaticiens. Les entreprises concernées doivent donc chercher spécialement des professionnels pour occuper ces postes. Bien que la statistique soit belle en apparence en ce qui concerne la formation des immigrants, il n'est guère utile en pratique qu'un universitaire étranger, docteur en sciences sociales, occupe un poste pour lequel il serait facile de trouver des résidents qualifiés.

Le fait que l'on fasse venir les professionnels inadaptés en Suisse n'explique cependant pas l'incapacité de l'immigration de régler le problème de la pénurie de spécialistes. Le facteur décisif est qu'une forte proportion des immigrants ne viennent en réalité pas en Suisse pour y exercer une activité lucrative (cf. graphique 7). En 2016, 31% des immigrants, soit près d'un tiers, sont venus en Suisse grâce au regroupement familial. Près de 26 000 d'entre eux proviennent de l'UE. De surcroît, 5 600 immigrants sont sans activité professionnelle et 15 500 sont venues en Suisse à des fins de formation et de perfectionnement<sup>67</sup>. Seules 62 000 personnes ont effectivement immigré en Suisse pour y travailler. Ce chiffre ne représente que 43% des 143 000 personnes qui se sont installées en Suisse en 2016.

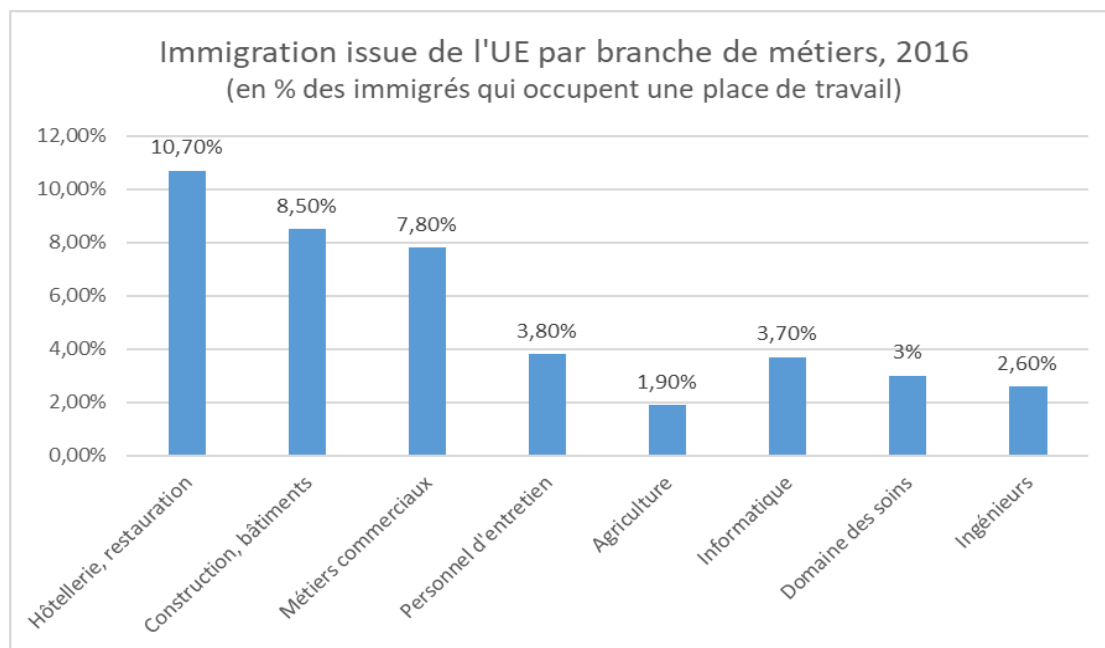


Graphique 7: immigration selon les motifs d'immigration en 2016, y compris Etats tiers et domaine de l'asile (population étrangère résidente permanente, source: SEM)

Les mensonges de la propagande officielle concernant les professionnels hautement qualifiés sont surtout démasqués quand on observe les professions que les personnes en provenance de l'UE occupent réellement en Suisse. Une étude de l'office zurichois de l'économie et du travail a révélé que seuls 20% des salariés immigrés depuis 2007 travaillent dans des secteurs professionnels connaissant une pénurie de spécialistes.<sup>68</sup> Ces chiffres zurichois peuvent sans doute être extrapolés à toute la Suisse. Un exemple: alors que plus 10% des citoyennes et citoyens de l'UE venus en Suisse en 2016 pour y exercer une activité lucrative ont commencé à travailler dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration, seuls 3,7% étaient des informaticiens et 2,6% des ingénieurs (cf. graphique 8).

<sup>67</sup> SEM: «Statistik Zuwanderung. Ausländerinnen und Ausländer in der Schweiz. Dezember 2016/Jahr 2016», S. 8.

<sup>68</sup> Christine Neuhaus: „Vier von fünf Zuzüglern sind keine Fachkräfte“, NZZ am Sonntag, 27 novembre 2016.



Graphique 8: immigration de l'UE selon des groupes professionnels choisis 2016. Source: SEM.

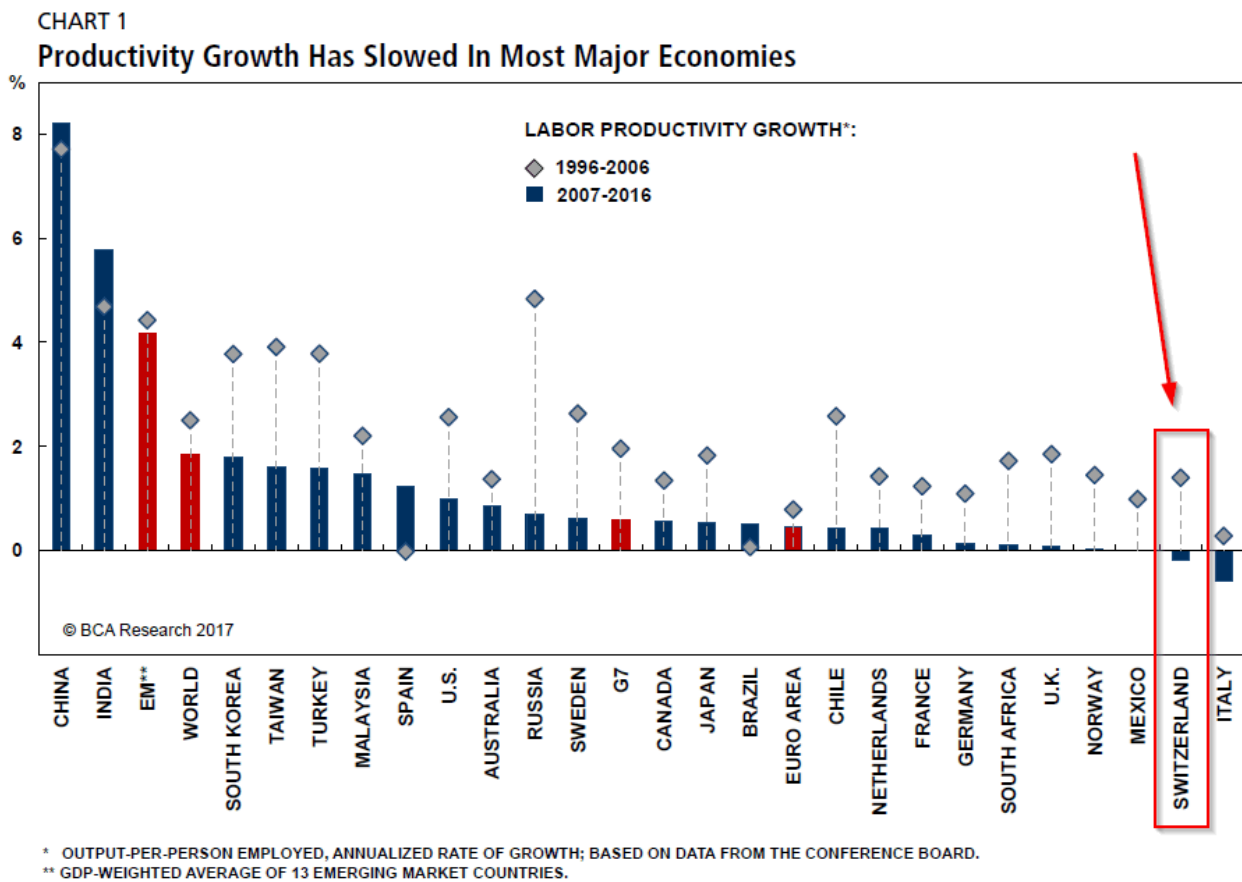
**Conclusion: plus de la moitié des 143 000 étrangers venus résider en Suisse en 2016 ne visaient pas une activité professionnelle. Sur les personnes exerçant une activité professionnelle, à peine un cinquième, donc 13 000, a commencé à travailler dans une branche où il y a une pénurie de spécialistes. La Suisse donc dû accueillir de surcroît 130 000 personnes, qui ne travaillent pas du tout ou travaillent dans des professions où il n'y a pas de pénurie de travailleurs qualifiés. En supprimant la libre circulation des personnes, la Suisse pourrait à nouveau gérer de manière autonome l'immigration sur son territoire et veiller à accueillir principalement des immigrants possédant effectivement des qualifications professionnelles élevées.**

### **6.7.5 Miracle de l'emploi grâce à la libre circulation des personnes?**

On ne cesse de nous dire que la croissance économique était due à la libre circulation des personnes. Cette affirmation est fautive. Une croissance économique doit générer des emplois et augmenter le taux d'occupation. Or, ces deux points suscitent précisément des doutes quand on observe attentivement le développement de ces dernières années. Selon l'Office fédéral de la statistique, environ 265 000 emplois ont été créés dans le secteur des services entre le troisième trimestre 2008 et le troisième trimestre 2016. Or, 20 000 de ces emplois revenaient à l'administration publique, 33 000 à l'éducation et à l'enseignement et 97 000 au domaine sanitaire et social. Tous ces secteurs provoquent en réalité des coûts et leur croissance ne répondrait à aucune nécessité si la Suisse ne subissait pas une immigration aussi forte. Durant la même période, près de 14 000 emplois productifs ont disparu dans le secteur de l'industrie et de la production.<sup>69</sup> Le bâtiment a certes connu un développement relativement fort (+ 13 000 postes), mais ce dernier s'explique également par l'immigration qui accélère la construction de logements. Le transfert de postes dans le secteur public se répercute également sur la productivité. Alors que la

<sup>69</sup> OFS, Statistique de l'emploi.

Suisse a connu durant la décennie précédant l'entrée en vigueur de la libre circulation complète des personnes une croissance positive, cette tendance s'est inversée entre 2007 et 2016. Dans cette discipline la Suisse fait désormais partie des lanternes rouges en comparaison internationale (cf. graphique 9).



Graphique 9: comparaison de la croissance de la productivité dans certains pays sélectionnés durant les périodes 1996-2006 et 2007-2016.

Durant les années de vaches maigres (1990-2000), la Suisse a perdu plus de 200 000 emplois dans le secteur privé. Elle n'a pas réussi à compenser ces pertes pendant la période économiquement forte de 2005 à 2010. En revanche, le nombre de personnes occupées dans le secteur public a constamment augmenté entre 1990 et 2010, également durant les années économiquement difficiles.

**Conclusion: l'augmentation du nombre d'emplois à la suite de l'immigration se produit essentiellement dans le secteur public depuis 1990.**

### 6.7.6 Guère d'effet sur la croissance économique par habitant

L'immigration de main-d'œuvre étrangère consécutive à la libre circulation des personnes est motivée, d'un côté, par le manque de professionnels spécialisés et, d'un autre côté, par les effets positifs que l'immigration exercerait sur la croissance économique, du moins à en croire les partisans de la libre circulation des personnes. Qu'en est-il en réalité? Une étude réalisée sur mandat de l'Office fédéral de la migration (ODM) par le service de recherche conjoncturelle de l'EPF Zurich visait précisément cette question. Elle arrive à la conclusion que l'immigration a certes eu un effet



substantiel sur le PIB<sup>70</sup> (tout simplement parce qu'un plus grand nombre de personnes produisent et consomment plus), mais que **les conséquences pour le PIB par habitant étaient extrêmement faibles**.<sup>71</sup> L'institut KOF a également examiné cette question pour arriver lui aussi au constat que **la libre circulation des personnes n'exerce qu'un faible effet sur le PIB par habitant. Cet effet n'est même pas significatif du point de vue statistique, si bien qu'il n'est pas garanti**.<sup>72</sup> Le détail des chiffres révèle par ailleurs que dans bon nombre de cantons ayant connu une immigration particulièrement forte (Fribourg, Genève, Zurich Argovie) le PIB par habitant a même baissé entre 2008 et 2014. En revanche, les quatre cantons qui, durant cette période, affichaient la croissance la plus forte de leur PIB par habitant (Nidwald, Appenzell Rhodes-Intérieurs, Neuchâtel, Jura) annonçaient une très faible immigration nette.<sup>73</sup>

Ces études confirment les résultats de deux travaux de recherche précédents qui avaient analysé les effets de la libre circulation des personnes sur le développement du PIB par habitant.<sup>74/75</sup> Un coup d'œil sur la statistique nous indique que le PIB nominal par habitant était même quatre fois en baisse entre 2007 et 2016 malgré la libre circulation complète des personnes. Entre 2009 et 2016, la croissance du PIB par habitant était quasiment égale à zéro (graphique 10). La première régression n'a été enregistrée qu'en 2002 lorsque la libre circulation des personnes a été partiellement introduite. **La croissance du PIB par habitant n'évolue donc pas différemment qu'avant l'introduction de la libre circulation des personnes. Ce qui est certain en tout cas, c'est qu'elle n'est pas accélérée par la libre circulation des personnes.**

---

<sup>70</sup> Le produit intérieur brut indique la valeur totale de tous les biens (marchandises et services) qui ont été produits dans les limites d'une économie nationale et qui sont destinés à la consommation finale.

<sup>71</sup> Siegenthaler, M., Sturm, J.-E. (2012): Das Personenfreizügigkeitsabkommen Schweiz-EU/EFTA und das Wachstum des BIP pro Kopf in der Schweiz. KOF Studies No. 36. Mandat: Office fédéral de la migration.

<sup>72</sup> Klaus Abberger et al. (2015): „Der bilaterale Weg – eine ökonomische Bestandsaufnahme. Aktualisierung der Studie ‚Auswirkung der bilateralen Abkommen auf die Schweizer Wirtschaft‘. KOF Studien Nr. 58.

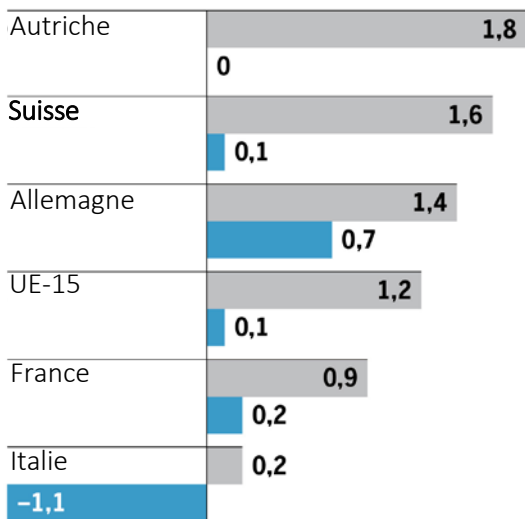
<sup>73</sup> Othmar von Matt: «Die Nachwehen des Bevölkerungsbooms», *Schweiz am Wochenende* du 11 novembre 2017, p. 2-3.

<sup>74</sup> Auswirkungen der bilateralen Abkommen auf die Schweizer Wirtschaft, KOF Studien Nr. 2, 2008. Mandant: Economiesuisse.

<sup>75</sup> Free Migration between the EU and Switzerland: Impacts on the Swiss Economy and Implications for Monetary Policy, *Swiss Journal of Economics and Statistics*, 146(4), 852-874 (2010).

Augmentation annuelle moyenne du  
PIB réel par tête, en %

■ 2002-2008  
■ 2009-2016



TA-Grafik mru/Quelle: Eurostat

Graphique 10: croissance annuelle moyenne du PIB par habitant dans certains pays sélectionnés durant les périodes 2002-2008 et 2009-2016.

Deux études commandées par le SECO ont analysé les *possibles effets futurs* de la libre circulation des personnes sur le taux de croissance économique. L'enquête menée par l'institut BAK Basel Economics SA arrive à la conclusion que la suppression de la libre circulation des personnes aurait des effets positifs durant la période pronostiquée (jusqu'en 2035)! Cet effet deviendrait cependant négatif dans un scénario comprenant la suppression des six autres accords bilatéraux.<sup>76</sup> Effectuée par le bureau de recherche Ecoplan, la seconde étude a examiné les éventuels effets de la suppression de tous les accords bilatéraux I durant la période 2017 à 2035. Elle constate que la perte des accords bilatéraux I coûterait à la Suisse 1900 francs par an et par personne.<sup>77</sup> En revanche, les auteurs de cette étude n'ont pas examiné les conséquences de la seule suppression de la libre circulation des personnes.

**Toutes les études sur les effets des accords bilatéraux I ont ceci de commun que les résultats ne sont pas significatifs statistiquement dans la mesure où il s'agit d'analyses rétrospectives. Dans le cas des analyses prospectives, de très légères modifications des hypothèses conduisent à une inversion des résultats.**<sup>78</sup>

L'immigration de masse n'a donc pas fait gagner plus d'argent au Suisse moyen et l'économie nationale n'a pas connu une croissance exceptionnellement forte. A la

<sup>76</sup> BAK Basel Economics AG (2015): „Die mittel- und langfristigen Auswirkungen eines Wegfalls der Bilateralen I auf die Schweizerische Volkswirtschaft. Studie im Auftrag des Staatssekretariats für Wirtschaft, SECO“.

<sup>77</sup> Ecoplan (2015): „Volkswirtschaftliche Auswirkungen eines Wegfalls der Bilateralen I. Analyse mit einem Mehrländergleichgewichtsmodell. Im Auftrag des Staatssekretariats für Wirtschaft.“

<sup>78</sup> Vgl. auch die erwähnten Studien zusammenfassend und analysierend Florian Schwab (2016): „Was hat der Bürger von den Bilateralen? Eine Kosten-Nutzen-Analyse aus ökonomischer Sicht.“ Schweizer Monat. Das Autorenmagazin.

vue des études mentionnées plus haut, on serait néanmoins tenté de croire que l'immigration de masse nous ait tout de même apporté une croissance économique.

Les milieux économiques ne cessent de souligner l'importance des accords bilatéraux I pour les exportations dans l'UE. Si tel était le cas, on devrait en trouver une trace dans la statistique du commerce extérieur. Mais que constate-t-on? La croissance moyenne des exportations dans les pays de l'UE est légèrement plus faible durant la période 2003-2012, donc après l'entrée en vigueur des accords bilatéraux I, que pendant les années 1992 à 2001. Et cela malgré plusieurs élargissements de l'UE durant ce temps. En comparant la croissance des exportations entre 1992 et 2001 à celle de la période 2003-2012 (pour le même domaine, donc l'UE-12), il s'avère que **ce taux était d'environ 52% avant les accords bilatéraux I contre 27% pour la période suivant l'entrée en vigueur de ces traités. La croissance des années suivantes était encore plus faible, de sorte que le taux de croissance des années 2003-2016 n'était que de 29%.**<sup>79</sup>

**Conclusion: l'immigration de masse n'a eu qu'un très faible effet – pour autant qu'elle en ait eu réellement un – sur la croissance économique par habitant. Ajoutons qu'il suffirait de modifier très légèrement les hypothèses théoriques admises pour que les effets s'inversent complètement.**

#### ***6.7.7 Pression sur les salaires***

Contrairement aux allégations de la Confédération et des associations économiques, l'immigration de masse a des effets négatifs sur les salaires des salariés résidents. Plusieurs études analysant les effets de la libre circulation des personnes sur les conditions de travail locales confirment ce constat.<sup>80</sup> Les salaires des personnes nouvellement engagées sont tout particulièrement sous pression. Cet aspect est particulièrement délicat parce qu'un employeur peut verser un salaire plus bas à la personne succédant à un poste donné. Malgré les interprétations volontairement positives des résultats de la part des auteurs des études et de leurs mandants, les études disponibles ne peuvent en aucun cas prouver l'absence de pressions sur les salaires.

Ce ne sont pas seulement les salaires d'entrée de travailleurs moins qualifiés qui ont baissé. Une étude sur les salaires commandée par le Secrétariat d'Etat à l'économie indique que les salaires des diplômés sortant des universités sont également sous pression.<sup>81</sup> Cette croissance inférieure à la moyenne ne touche désormais plus seulement les jeunes diplômés, mais d'une manière générale tous les salariés titulaires d'un diplôme universitaire.<sup>82</sup>

---

<sup>79</sup> Calculs basés sur les données de la base de données de l'Administration fédérale des douanes (<https://www.gate.ezv.admin.ch/swissimpex/>).

<sup>80</sup> «Die Auswirkungen der Immigration der Jahre 2002-2008 auf die Löhne in der Schweiz, Studie im Auftrag der Aufsichtskommission für den Ausgleichsfonds der Arbeitslosenversicherung», publication SECO sur la politique du marché du travail no 30, 2010.

<sup>81</sup> Université de Genève (2013): «Les effets de la libre circulation des personnes sur les salaires en Suisse». Sur mandat du SECO.

<sup>82</sup> SECO SEM BFS BSV (2017): „15 ans de libre circulation des personnes. 13<sup>e</sup> rapport de l'observatoire de l'accord de libre circulation des personnes Suisse-UE. Effets de la libre circulation des personnes sur le marché du travail", p. 59.

Ces études ont en outre révélé que, surtout en des périodes de haute conjoncture, les salaires n'augmentent presque plus à cause de l'immigration. L'offre sur le marché du travail dépassant toujours la demande, il n'y a aucune raison pour un employeur de payer des salaires plus élevés, même lors de périodes économiquement favorables. Plusieurs auteurs estiment que les salaires auraient augmenté beaucoup plus rapidement sans l'immigration. Les auteurs constatent également une pression sur les salaires de la main-d'œuvre provenant d'Etats tiers. Il semble que ce groupe subisse la concurrence d'immigrants mieux qualifiés.

Dans son 12<sup>e</sup> rapport de l'observatoire, le SECO constate en résumé que des signes de pressions sur les salaires se manifestent dans certains segments du marché du travail en raison de l'immigration, notamment chez les personnes hautement qualifiées, mais aussi chez les étrangers résidants faiblement qualifiés ainsi que les personnes moyennement qualifiées.<sup>83</sup>

Bref, il est évident que l'immigration de masse exerce des pressions sur les salaires de tous les échelons sociaux!

**Conclusion: la pression sur les salaires se manifeste surtout pour les personnes nouvellement engagées, les jeunes diplômés universitaires et les étrangers provenant d'Etats tiers. L'immigration a de surcroît freiné la hausse des salaires. Par principe, une libre circulation totale de la main-d'œuvre conduit à long terme à un nivellement des salaires et des prestations sociales.**

## **6.8 Effets sur les institutions sociales**

En 2004, lorsque l'UE a accueilli 10 Etats membres supplémentaires, le Conseil fédéral affirmait encore que l'introduction de la libre circulation des personnes avec les anciens Etats membres de l'UE n'avait pas entraîné une charge supplémentaire notable pour les institutions sociales et que l'élargissement de l'UE ne provoquerait pas non plus des coûts supplémentaires significatifs.<sup>84</sup>

Le langage des chiffres est très différent. La situation déjà précaire des institutions sociales suisses avant la libre circulation des personnes s'est aggravée après l'entrée en vigueur de cette dernière. Premièrement, la forte immigration en provenance de l'UE sur le marché du travail suisse concurrence aussi bien les Suisses que les étrangers résidants qui sont poussés vers le chômage. Deuxièmement, nombre de personnes arrivées grâce à la libre circulation des personnes finissent à l'assistance sociale après avoir perdu leur emploi. L'accord de libre circulation des personnes a ouvert toutes grandes les portes de notre système social efficace à tous les ressortissants de l'UE. Ce constat est d'autant plus effrayant que le spectre de "l'immigration de la pauvreté" hante déjà les pays de l'UE.

---

<sup>83</sup> SECO SEM BFS BSV (2016): „12<sup>e</sup> rapport de l'observatoire de l'accord de libre circulation des personnes Suisse-UE. Effets de la libre circulation des personnes sur le marché du travail, p. 71.

<sup>84</sup> Réponse du Conseil fédéral à la question [04.1086](#) "Coûts de la libre circulation étendue des personnes"

**Conclusion: les perspectives financières, partiellement problématiques, des institutions sociales suisses exigent une intervention rapide qui induit aussi une gestion intelligente et autonome de l'immigration.**

### **6.8.1 Effets sur l'assurance-invalidité (AI)**

Faute d'indices supplémentaires, il faut partir de l'hypothèse que la structure du risque et, partant, les charges pesant sur l'AI ne changeront pas fondamentalement, affirmait le Conseil fédéral en 2004.<sup>85</sup> Malheureusement, les indices qui manquaient à l'époque, mais qui sont disponibles aujourd'hui, confirment que le gouvernement s'est complètement trompé dans son estimation.

La proportion de 30% d'étrangers parmi les rentiers AI dépasse sensiblement la part des étrangers au sein de la population résidente (24%).<sup>86</sup> Une étude commandée par l'OFAS et publiée en 2010 indique que les ressortissants de Turquie, d'ex-Yougoslavie ainsi que d'Espagne, d'Italie et du Portugal sont proportionnellement beaucoup plus nombreux à percevoir des rentes AI que les Suisses.<sup>87</sup> L'écart augmente massivement dès l'âge de 40 ans, si bien qu'à 60 ans environ 40 à 45% des personnes de ces groupes sont des rentiers AI (par rapport à une proportion de 13% parmi les Suisses). La formation scolaire et professionnelle moins bonne et, de ce fait, la prépondérance de travaux physiquement durs n'explique que partiellement ce phénomène. Il faut aussi partir de l'hypothèse qu'il existe une tendance à l'éviction du monde du travail via l'AI. Une autre étude de l'OFAS arrive à la conclusion que les groupes de personnes mentionnés plus haut s'annoncent plus souvent à l'AI que les Suisses et les autres groupes d'étrangers. En outre, ces personnes estiment plus souvent subjectivement qu'elles sont en mauvaise santé et elles font beaucoup plus souvent valoir des maladies psychosomatiques (donc inexplicables d'un point de vue organique).<sup>88</sup>

**Conclusion: il est urgent d'assainir l'AI et de combattre en particulier les abus dont fait l'objet cette assurance. L'immigration doit à nouveau être gérée et contrôlée. Il faut des règles claires afin d'éviter que des prétentions aux assurances sociales puissent être formulées pour des motifs douteux.**

### **6.8.2 Effet sur l'aide sociale**

En 2015, la quote-part de l'aide sociale suisse était de 6,2% parmi les étrangers, de 3,2% parmi les ressortissants UE et de 2,2% parmi les Suisses où ce taux est toujours plus bas que parmi les étrangers.<sup>89</sup> En d'autres termes, sur les 273 273 bénéficiaires de l'aide sociale en 2016, 47,6% étaient des étrangers avec une tendance

---

<sup>85</sup> Réponse du Conseil fédéral à la question [04.1086](#) "Coûts de la libre circulation étendue des personnes".

<sup>86</sup> SECO SEM BFS BSV (2016): „13<sup>e</sup> rapport de l'Observatoire de l'accord de libre circulation des personnes Suisse-UE. Effets de la libre circulation des personnes", p. 73.

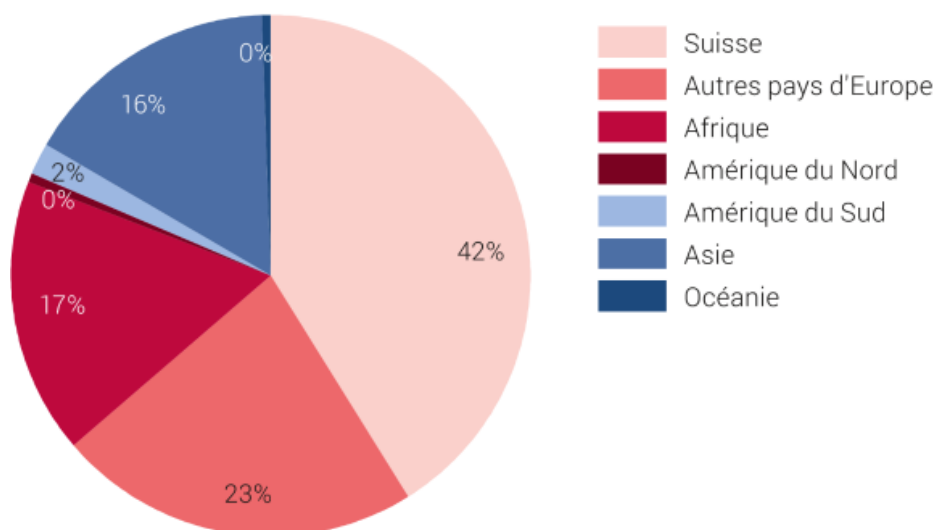
<sup>87</sup> DFI, Migrants et migrants dans l'assurance-invalidité. Structuration sociale, situation sanitaire et risque d'invalidité, rapport de recherche no 2/10.

<sup>88</sup> DFI, Migrants et migrants dans l'assurance-invalidité. Structuration sociale, situation sanitaire et risque d'invalidité, rapport de recherche no 3/10.

<sup>89</sup> SECO SEM BFS BSV (2017): 13<sup>e</sup> rapport de l'Observatoire de l'accord de libre circulation des personnes Suisse-UE. Effets de la libre circulation des personnes", p. 82s.

constante à la hausse.<sup>90</sup> Cette disproportion est encore plus frappante si on tient compte des assistés sociaux des domaines de l'asile (55 504 en 2016) et des réfugiés (25 544 en 2016). Dans ce décompte, les Suisses ne représentent plus qu'une minorité des personnes touchant l'aide sociale (graphique 11).

## Bénéficiaires de l'aide sociale selon les groupes de pays, en 2016



Source: OFS – Statistique de l'aide sociale (SAS)

© OFS 2017

Graphique 11: bénéficiaires de l'aide sociale selon des groupes de pays, 2016.

Contrairement aux allégations de la Confédération qui prétend que les assistés sociaux ne peuvent pas profiter de la libre circulation des personnes<sup>91</sup>, un nombre croissant de chômeurs de l'UE immigreront en Suisse pour chercher du travail et bénéficieront même de l'aide sociale alors qu'ils n'ont jamais travaillé en Suisse.

**Conclusion: l'immigration dans le filet social suisse est une réalité choquante et injuste. La Suisse doit donc reprendre le contrôle de l'accès à ses institutions sociales, donc limiter l'immigration, pour combattre rigoureusement les abus et les injustices.**

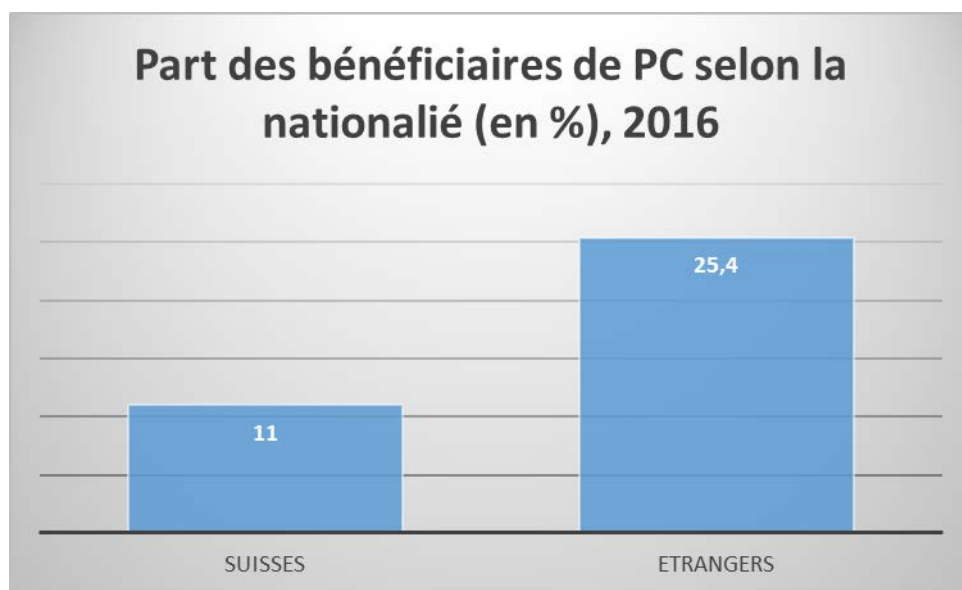
### 6.8.3 Effets sur l'assurance vieillesse et survivants (AVS) et sur les prestations complémentaires (PC)

Le Département fédéral de l'intérieur aime à présenter régulièrement un calcul semblant indiquer que les immigrants contribuent à financer l'AVS. En réponse à une question d'un parlementaire, le Conseil fédéral affirme en effet que l'immigration a des effets positifs à court et à moyen terme sur l'AVS en améliorant le rapport entre

<sup>90</sup> En 2005 ils étaient encore 43.8%, en 2010 45.7%, en 2014 46.7%. Cf. Office fédéral des assurances sociales: Statistique suisse des assurances sociales 2017. Compte global, résultats principaux et séries temporelles AVS, AI, PC, LPP, AM, AA, p. 123. Office fédéral de la statistique: "Personnes bénéficiant de l'aide sociale et quote-part de l'aide sociale selon la nationalité et le sexe en 2016".

<sup>91</sup> Réponse du Conseil fédéral à la question [04.1086](#) "Coûts de la libre circulation étendue des personnes"

les cotisants et les rentiers.<sup>92</sup> Le gouvernement refuse sciemment de procéder à une analyse à long terme, car les résultats seraient alors nettement moins positifs. Bien que les immigrants fassent dans un premier temps partie des contributeurs nets, ils auront tous un jour droit aux prestations de l'AVS. Dans ses rapports de l'observatoire des effets de la libre circulation, le Conseil fédéral relève également que les cotisations des immigrants génèrent des droits à des rentes qui chargeront l'AVS dans 30 à 40 ans.<sup>93</sup> En effet, une personne assurée pendant au moins un an à l'AVS a droit à une rente qui sera calculée au pro rata de la durée de cotisation. Dans ce domaine également, il faut prendre en considération que les étrangers financièrement moins à l'aise restent en moyenne plus longtemps en Suisse que les étrangers mieux situés. En théorie il est possible qu'un citoyen UE de 64 ans prenne un emploi en Suisse, tombe au chômage après quelques mois, touche les indemnités de chômage, donc reste assuré à l'AVS, et finisse par bénéficier d'une rente AVS dès l'âge de 65 ans. Comme il ne recevra évidemment pas la rente maximale AVS, ses prétentions aux prestations complémentaires (PC) seraient d'autant plus élevées. Aujourd'hui déjà la statistique indique une disproportion d'étrangers bénéficiant des prestations complémentaires: alors qu'en 2016 seuls 11% des Suisses recevaient des PC, ce taux était de 25,4% chez les étrangers (cf. graphique 12).<sup>94</sup>



Graphique 12: Parts des bénéficiaires de PC par nationalité (en%), 2016. Source: Office fédéral des assurances sociales: «Statistiques sur les prestations supplémentaires pour l'AVS et l'AI 2016, section tableau», p. 7.

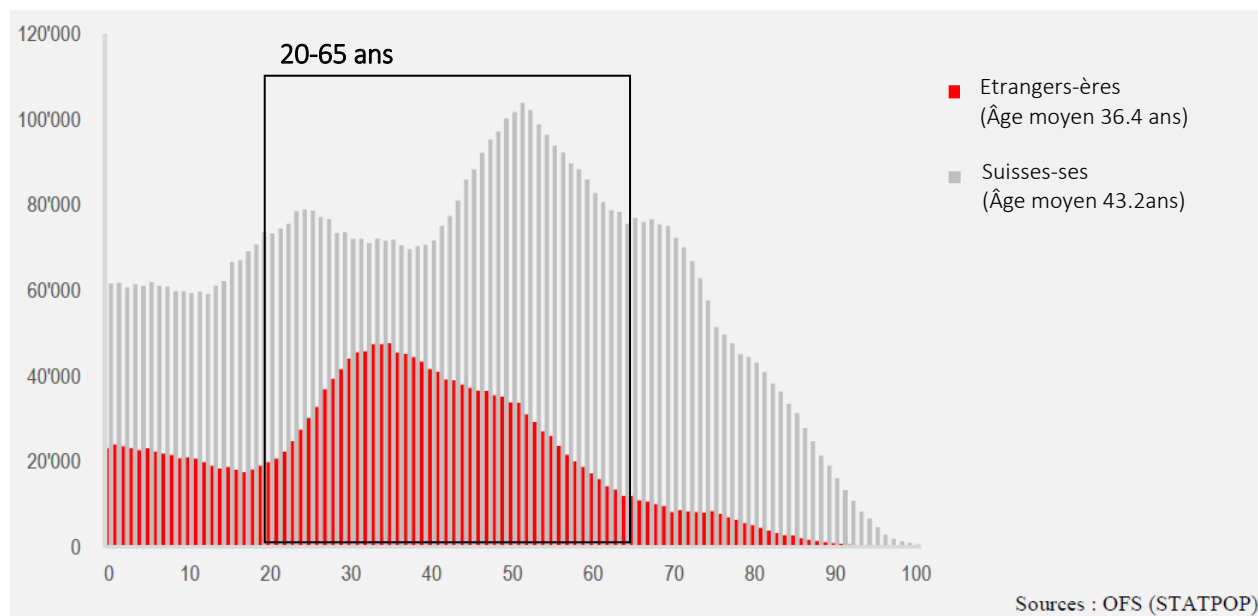
**Les milieux qui se félicitent de la stabilisation de l'AVS par le biais de l'immigration soutiennent un dangereux système boule de neige qui ne peut pas fonctionner à long terme.** Les problèmes de l'AVS proviennent de l'allongement de l'espérance de vie et des changements de la structure démographique. Ils ne peuvent en aucun être résolus à long terme par l'immigration, mais ils

<sup>92</sup> Réponse du Conseil fédéral à la question [04.1086](#) "Coûts de la libre circulation étendue des personnes"

<sup>93</sup> SECO SEM BFS BSV (2016): 12<sup>e</sup> rapport de l'Observatoire de l'accord de libre circulation des personnes Suisse-UE. Effets de la libre circulation des personnes", p. 73.

<sup>94</sup> Office fédéral des assurances sociales: "Statistique des prestations complémentaires pour l'AVS et l'AI 2016 – chapitre des tableaux", p. 7.

sont simplement reportés à plus tard en s'aggravant. Alors que les générations des années à forte natalité en Suisse (1955-1964) prendront leur retraite durant les 13 années à venir, les "baby-boomers" issus de l'immigration de l'UE suivront peu après (cf. graphique 13). Cela signifie que les immigrants UE commenceront à faire valoir leur droit à une rente AVS non pas seulement dans 30 à 40 ans, mais déjà dans 10 ans.



Graphique 13: structure de l'âge des Suissesses et des étrangers, population résidente permanente en 2015, en 1000 (Source: conférence de presse sur le 13<sup>e</sup> rapport de l'Observatoire de l'accord de libre circulation des personnes Suisse-UE. Effets de la libre circulation des personnes, exposé de Boris Zürcher, directeur de l'Office fédéral du travail, SECO).

**Conclusion: les problèmes structurels de l'AVS ne peuvent jamais être résolus par l'immigration. Ils sont uniquement reportés à plus tard et s'aggraveront constamment. Ce sont finalement nos enfants qui paieront la facture de cet irresponsable système boule de neige**

## 6.9 Effets sur le bilan fiscal

Une étude sur le bilan fiscal de l'immigration en Suisse (donc la contribution nette que les immigrants apportent au budget de l'Etat) indique que ce bilan pourrait évoluer négativement à long terme.<sup>95</sup> Les auteurs de cette étude ont résumé comme suit leur calcul dans le quotidien zurichois "NZZ" du 5 février 2013 (extrait traduit de l'allemand): "En raison de la plus grande sédentarité des étrangers âgés et peu qualifiés, le bilan fiscal des ménages étrangers en Suisse se détériorera à long terme. Selon nos calculs, le bilan fiscal d'un ménage moyen étranger se situe avec une certitude de 95% entre -71 et +150 francs par mois. Comme il y a le chiffre zéro entre les deux extrémités, on ne peut pas conclure avec la fiabilité usuelle de la statistique que le bilan fiscal des étrangers soit réellement équilibré pour le moment. Cela évoluera à l'avenir, mais dans un sens négatif, ce qui signifie que la contribution des étrangers au budget de l'Etat sera de moins en moins bonne. Si on ajoute aux étrangers les personnes naturalisées, on constate avec une certitude de 95% égale-

<sup>95</sup> Nathalie Ramel et George Sheldon: «Fiskalbilanz der Neuen Immigration in die Schweiz», Bâle 2012.



ment que le bilan fiscal se situe entre -550 et -295 francs par mois, donc très clairement dans la partie négative. Si on ne procède pas de la sorte, la marge de sécurité se situe entre -191 et +26 francs, ce qui indique également, quoique avec une moins grande certitude, un bilan fiscal négatif."<sup>96</sup>

**Conclusion: les récentes études sur les effets économiques globaux de l'immigration sont beaucoup plus critiques que ne veut l'admettre la propagande officielle.**

### **6.10 Effets sur l'identité de la Suisse**

Cette immigration démesurée menace cependant aussi l'identité suisse et la conception de la Suisse comme Etat issu de la volonté de ses citoyennes et citoyens. Cette identité est unique au monde. Notre cohésion fédérale est animée par un patriotisme qui ne se base pas comme ailleurs sur une culture et une langue uniques, mais qui se nourrit d'une histoire commune et de la volonté de maintenir le "cas particulier" (Sonderfall) suisse qui, par le régime libéral qui le caractérise, assure la pérennité de notre Etat multiculturel. Ce dernier repose sur des piliers solides qui sont l'indépendance, le fédéralisme, la démocratie directe, la neutralité permanente armée et la subsidiarité. A cela s'ajoutent des valeurs et des vertus comme un degré élevé de responsabilité individuelle, la recherche de la qualité, la résistance ainsi qu'un sens marqué de la communauté qui relie les plus faibles aux plus forts. Tout cela a fait de la Suisse ce qu'elle est aujourd'hui. L'immigration de masse remet de plus en plus en question ces valeurs et tend à les remplacer par des idées de valeur "importées". Partout dans le monde l'immigration a provoqué une perte d'identité de la population résidante, que ce soit par la colonisation, par le déplacement de populations ou par les migrations de peuples. On peut aujourd'hui déjà constater une perte insidieuse de notre identité. De plus en plus de personnes se sentent étrangères dans leur propre pays.

Ce changement de valeurs et de composition de la population à la suite de l'immigration a des conséquences très réelles. La culture villageoise s'appauvrit dans de nombreuses régions; les associations ne trouvent plus de membres parce que les indigènes quittent le village ou le quartier; le système de milice (par ex., pour le service du feu) est vidé de sa substance. Les prétentions à l'égard de l'Etat changent également en raison des nouvelles valeurs apportées par les immigrants. Ce changement de valeur peut être fréquemment observé à la place de travail. Des chefs étrangers apportent une nouvelle culture de direction et engagent de préférence des compatriotes partageant leurs conceptions. De plus en plus de Suisses, notamment dans les grands centres économiques, perçoivent ce changement comme une menace.

**Conclusion: seule une immigration modérée permet de sauvegarder et de transmettre nos traditions, notre culture et, partant, notre identité à nos enfants.**

---

<sup>96</sup> Il ne semble pas que l'on dispose de chiffres plus récents à ce sujet. Le 12<sup>e</sup> rapport de l'Observatoire de l'accord de libre circulation des personnes Suisse-UE du 5 juillet 2016 se réfère également à l'étude Ramel et Sheldon (p. 88s.).

## 6.11 Effets sur les écoles et les familles

L'immigration excessive que subit la Suisse n'amène pas seulement des adultes exerçant une activité professionnelle, mais aussi des enfants et des jeunes qui sont en plein développement et qui ont besoin d'une formation scolaire et professionnelle.

Dans les régions urbaines surtout, on observe dans les écoles des quotes-parts extrêmement élevées d'étrangers, respectivement d'enfants de langues étrangères. En ville de Zurich, les enfants de langue allemande étaient pour la première fois en 2008 moins nombreux que les enfants de langues étrangères. Au niveau primaire, la quote-part d'élèves de langues étrangères était de 50,7%, au niveau secondaire de 80,5%.<sup>97</sup> On compte dans le canton de Zurich plus de 80 classes affichant une proportion d'élèves de langues étrangères de plus de 70%. Bien que des sommes importantes soient dépensées pour l'intégration et des projets multiculturels, les succès scolaires sont moyens à mauvais. Une étude de l'Institut Max-Planck de recherches éducatives est arrivée à la conclusion que les performances scolaires moyennes baissaient sensiblement déjà à partir d'une proportion d'étrangers de 20%<sup>98</sup>.

Pour le système scolaire et éducatif suisse, la poursuite de l'immigration de masse et l'augmentation constante de la proportion d'étrangers ont les conséquences suivantes:

- quotes-parts d'étrangers élevées, voire très élevées (50% et plus) notamment aux degrés primaire et secondaire I (surtout dans les régions à forte concentration démographique);
- risque d'une baisse sensible du niveau des performances scolaires déjà à partir d'une proportion d'enfants de langues étrangères de 20%: en moyenne suisse, on comptait 26,3% d'étrangers à l'école obligatoire, en 2014/2015<sup>99</sup>
- extension constante à charge des contribuables de types scolaires et de formes de soutien coûteux et exigeant beaucoup de personnel comme l'enseignement intégratif et l'enseignement avec des mesures pédagogiques spéciales et des cours particuliers d'allemand ou de français;
- augmentation constante du nombre de postes de psychologues scolaires et de travailleurs sociaux scolaires, également à charge des contribuables;
- obligation de plus en plus fréquente de régler à l'école des problèmes linguistiques, sociaux, culturels ou familiaux au lieu d'enseigner des connaissances et des aptitudes;
- risque d'une inversion du processus d'intégration de sorte que les enfants suisses doivent s'adapter en termes de langue et de comportement à la domination étrangère (les premiers signes dans ce sens sont les tendances à remplacer déjà à l'école infantine le dialecte alémanique par l'allemand écrit);

---

<sup>97</sup> Comité consultatif des étrangers de la ville de Zurich (2008): succès scolaires des enfants de langue allemande et des enfants de langues étrangères

<sup>98</sup> PISA 2000 – ein differenzierter Blick auf die Länder der Bundesrepublik Deutschland, p. 56; [www.mpib-berlin.mpg.de/Pisa/PISA-E\\_Vertief\\_Zusammenfassung.pdf](http://www.mpib-berlin.mpg.de/Pisa/PISA-E_Vertief_Zusammenfassung.pdf)

<sup>99</sup> <https://www.bfs.admin.ch/bfs/de/home/statistiken/bildung-wissenschaft/personen-ausbildung/obligatorische-schule.html>.

- fuite des indigènes de l'école publique vers des écoles privées, d'où une perte supplémentaire de culture suisse et de réputation pour les écoles publiques;
- développement de sociétés parallèles toujours plus nombreuses et plus grandes;
- augmentation des coûts de l'intégration à tous les niveaux.

**Conclusion: il n'est pas tolérable qu'un nombre croissant de familles et d'enfants suisses doivent supporter directement (notamment dans la vie scolaire) ou indirectement (par la hausse des coûts des écoles et du suivi des enfants) les conséquences d'une mauvaise politique d'immigration. Ils n'en sont pas responsables et ont le droit d'exiger de l'Etat qu'il agisse fortement contre ce développement désastreux en veillant à une immigration contrôlée et modérée.**

### 6.12 Effets sur la criminalité

La proportion d'étrangers commettant des délits progresse parallèlement à l'augmentation de la population étrangère. Alors que dans les années quatre-vingt un tiers environ des personnes condamnées pour violation du Code pénal étaient des étrangers, cette proportion a approché les 50% à la fin des années nonante. En 2006, le nombre d'adultes étrangers condamnés dépassait pour la première fois celui des Suisses. Depuis, la proportion de délinquants étrangers n'a cessé de croître. En 2016, ils représentaient presque 53% des adultes condamnés<sup>100</sup> alors que la part des étrangers à la population totale est d'environ 25%.

En considérant la proportion d'étrangers dans les différents groupes de délits pénaux, on constate que les immigrants se rendent particulièrement souvent coupables de crimes graves comme l'homicide, les lésions corporelles graves et, surtout, le viol. Ce constat ressort également de la statistique des détenus. Deux tiers de la population carcérale suisse étaient des étrangers en 2015!<sup>101</sup> En d'autres termes, la part des étrangers parmi les détenus dans les prisons suisses est deux fois plus élevée que la part des étrangers au sein de la population résidente !

Le taux de condamnation est disproportionné non seulement chez les étrangers adultes, mais aussi chez les jeunes où il atteignait 32% en 2016, soit largement plus que la part des jeunes au sein de la population résidente.<sup>102</sup> Ces chiffres sont encore plus effrayants quand on considère le type des délits commis. La proportion d'étrangers parmi les jeunes délinquants qui ont commis un crime violent a atteint 49% en 2016.<sup>103</sup>

**Conclusion: Le taux de criminalité parmi les étrangers est disproportionné, surtout si on considère la gravité des crimes commis. Il faut aussi rappeler**

---

<sup>100</sup> Office fédéral de la statistique: "Adultes et adolescents: condamnations et condamnés pour infraction ou crime selon le Code pénal (CPS), en Suisse et dans les cantons".

<sup>101</sup> Office fédéral de la statistique: "Adultes et adolescents: condamnations et condamnés pour infraction ou crime selon le Code pénal (CPS), en Suisse et dans les cantons".

<sup>102</sup> Office fédéral de la statistique: "Adultes et adolescents: condamnations et condamnés pour infraction ou crime selon les articles du Code pénal (CPS), selon l'année".

<sup>103</sup> Office fédéral de la statistique: "Adultes et adolescents: condamnations et condamnés pour infraction ou crime selon les articles du Code pénal (CPS)".

**à ce sujet que de nombreux étrangers ont été naturalisés ces dernières années et apparaissent comme Suisses dans la statistique criminelle. Cette situation est une raison supplémentaire de reprendre de manière autonome le contrôle de l'immigration afin que la Suisse puisse à nouveau décider souverainement quels étrangers elle accepte et quels autres elle refuse.**

### **6.13 Interdiction d'expulser les ressortissants criminels de l'UE**

Les trois pouvoirs de l'Etat placent depuis quelques années le droit international au-dessus du droit suisse. Ils restreignent ainsi le droit de participation politique des citoyens. Récemment, le Tribunal fédéral a même donné la priorité au droit international "non impératif" par rapport au droit suisse. Jusqu'en 2010 il était évident que des dispositions constitutionnelles, qui ne violent pas le droit international "impératif", doivent être appliquées.<sup>104</sup> Or, le tribunal cantonal zurichois a décidé en octobre 2017 qu'un ressortissant allemand condamné pour actes de violence ne pouvait pas être expulsé de Suisse parce que l'accord de libre circulation l'interdit.<sup>105</sup> Cet accord a donc pour effet que les tribunaux n'appliquent pas le résultat de la votation populaire de 2010 où le souverain a réclamé un régime d'expulsion plus sévère en acceptant l'initiative pour le renvoi des étrangers criminels. Voilà une raison suffisante, d'abroger l'accord de libre circulation des personnes afin de rétablir la souveraineté de la Suisse dans ce domaine.

### **6.14 Fuite de cerveaux dans les pays UE**

La libre circulation des personnes a des effets extrêmement négatifs dans beaucoup de pays de l'UE. Les Etats d'Europe de l'Est, notamment, perdent non seulement de nombreux professionnels qualifiés, mais aussi des têtes critiques et créatives. Lorsqu'un médecin gagne plus comme soignant de personnes âgées à Londres que dans un hôpital public de Sofia, lorsque des spécialistes en informatique gagnent plus en travaillant sur des chantiers berlinois que dans l'industrie de leur propre pays, cette fuite de cerveaux prive non seulement les structures étatiques et l'économie du pays de ses forces les plus importantes, mais enlève également à ces Etats les têtes qui seraient les mieux placées pour moderniser le système politique.

Contrairement à ce qu'ont annoncé les théoriciens de l'économie, la libre circulation des personnes n'a pas eu pour effet d'équilibrer les conditions de vie et de travail entre l'est et l'ouest de l'Europe. A la place d'un échange de savoir-faire profitable à toutes les parties, la migration intérieure de l'UE se déroule presque exclusivement d'est en ouest.

---

<sup>104</sup> Le rapport entre le droit national et le droit international. Rapport du Conseil fédéral (...) du 5 mars 2010, Feuille fédérale 2010, p. 2263 ss., 2310 pour la version allemande.

<sup>105</sup> Christoph Lenz, Liliane Minor et Claudia Blumer: «Gericht verbietet Ausschaffung von deutschem Schläger», *Tages-Anzeiger*, 13 octobre 2017.

## 7 Les accords bilatéraux I ne sont pas vitaux

### 7.1 Le commerce suisse avec l'UE ne se fonde qu'en faible partie sur les accords bilatéraux I

Alors que la libre circulation des personnes provoque des coûts élevés en Suisse, l'utilité de cette liberté fondamentale et celle des autres accords bilatéraux I, qui y sont liés, est restreinte.

Comme l'a souligné à juste titre le conseiller aux Etats PLR et chef d'entreprise Ruedi Noser, les accords bilatéraux ne sont pas une vache sacrée à laquelle il est interdit de toucher.<sup>106</sup> L'économie suisse est largement diversifiée au niveau global et seul un petit nombre de branches dépendent exclusivement ou presque des exportations vers l'UE. En raison de la situation géographique de la Suisse au cœur de l'Europe et de son importance économique, l'UE est aussi hautement intéressée à une bonne collaboration avec la Suisse. Zurich est la principale place financière européenne après celle de Londres.<sup>107</sup> Le site de production suisse constitue pour diverses industries clés européennes un élément indispensable de la chaîne de création de plus-values. Avec plus de 317 000 frontaliers (3<sup>e</sup> trimestre 2017) qui gagnent leur vie dans notre pays, la Suisse est l'un des principaux employeurs de l'UE.<sup>108</sup> **C'est dire que l'UE a besoin d'un accès au marché intérieur suisse, car celui-ci joue un rôle stratégique et économique primordial pour elle.**<sup>109</sup>

**Il faut également rappeler que le commerce avec l'UE est garanti par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et l'accord de libre-échange et ne se fonde qu'accessoirement sur les accords bilatéraux I.** Les accords multilatéraux conclus dans le cadre de l'OMC couvrent jusqu'à 80% du commerce extérieur de la Suisse. En outre, la Suisse a conclu au niveau mondial – à côté des traités UE et AELE – des accords de libre-échange avec 39 Etats. Les excédents d'exportation régulièrement réalisés confirment que la Suisse peut se baser sur un solide réseau en politique économique extérieure. En 2016, la Suisse a exporté des biens d'une valeur de 210 milliards de francs alors que les importations se sont montées à 174 milliards de francs.

Les traités et règles de l'OMC ont pour objectif de supprimer des barrières commerciales et des discriminations de toutes sortes. Les accords bilatéraux sont en bonne partie couverts par le champ d'application de l'OMC. Le droit OMC couvre en revanche complètement les traités concernant les échanges de marchandises, donc l'accord sur le commerce de produits agricoles et l'accord sur la reconnaissance réciproque des règles de conformité. Ces secteurs relèvent du règlement GATT 1994. Le même constat vaut pour certains aspects de l'accord sur les marchés publics qui est une extension du traité sectoriel correspondant de l'OMC.

---

<sup>106</sup> «Bilaterale sind nicht mehr so bedeutend wie früher», <http://www.20min.ch/schweiz/news/story/21176802>.

<sup>107</sup> Selon Global Financial Centre Index (<http://www.longfinance.net/global-financial-centre-index-19/976-gfci-19-the-overall-rankings.html>).

<sup>108</sup> <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/travail-remuneration/activite-professionnelle-temps-travail/actifs-occupes/suisses-etrangers/frontaliers.html>

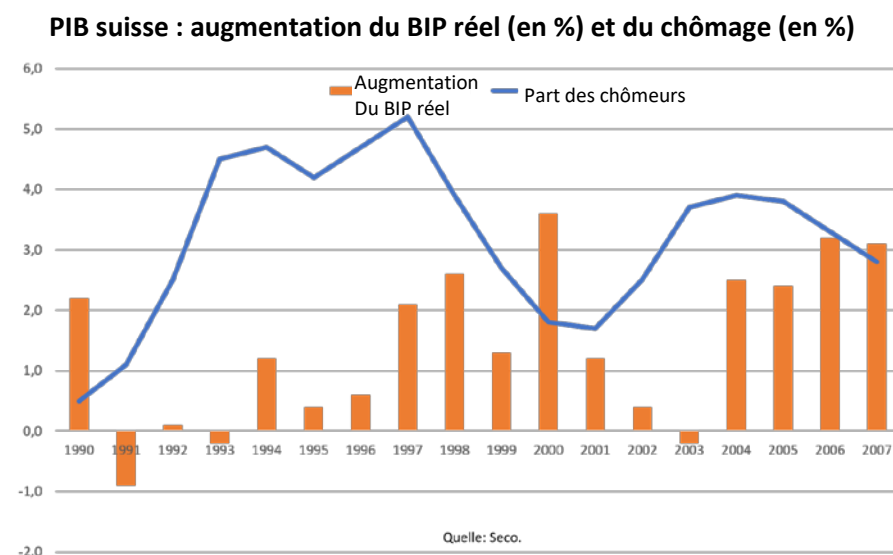
<sup>109</sup> L'Union européenne et ses partenaires commerciaux. Analyse du Parlement UE. 2015.

L'UE s'est engagée à l'égard de tous les membres de l'OMC – donc aussi de la Suisse – à faire du commerce international dans la mesure du possible sans barrières commerciales et droits de douane protectionnistes, et cela même en l'absence d'accords bilatéraux. Cela signifie concrètement:

- l'UE ne peut pas simplement ériger de nouvelles barrières au commerce contraires aux règles de l'OMC.
- l'UE ne peut pas simplement prendre des sanctions contre un pays.
- l'UE n'a pas le droit d'augmenter ses droits de douane.
- environ 95% de nos échanges commerciaux avec l'UE sont garantis par les accords GATT/OMC.<sup>110</sup>
- environ 90% des relations économiques ordonnées avec l'UE sont réglées via les règles OMC et l'accord de libre-échange avec l'UE.
- l'OMC interdit la réduction de libéralisations commerciales une fois introduites.

Les règles commerciales du GATT (qui existent depuis le 1.1.1948) n'offrent cependant pas une protection complète contre des décisions arbitraires relevant d'une position politique dominante et agressive.

Le volume commercial de la Suisse a certes augmenté depuis l'entrée en vigueur des accords bilatéraux I. Cela dit, ce progrès s'explique principalement par l'accélération de la croissance économique mondiale et des cours de change avantageux, mais seulement en faible partie par les accords bilatéraux. Il est donc faux de prétendre que la Suisse est sortie de la stagnation économique des années nonante grâce aux accords bilatéraux. Cette crise était déjà terminée en 1996 alors que les accords bilatéraux ne sont entrés en vigueur qu'en 2002. A noter aussi que la Suisse a dû enregistrer en 2003 la première baisse de son PIB depuis 1993 (cf. graphique 14).<sup>111</sup>



Graphique 14: rapport entre la croissance du PIB et le taux de chômage.

<sup>110</sup> <https://www.rudolfstrahm.ch/okonomische-irrtumer-der-gegenwart/>.

<sup>111</sup> Tobias Straumann: «Zur Effizienz der bilateralen Verträge», Tages-Anzeiger-Blog du 26 juin 2017, <http://blog.tagesanzeiger.ch/nevermindthemarkets/index.php/42110/zur-effizienz-der-bilateralen-vertraege/>.

## 7.2 Signification des différents accords bilatéraux I

S'il n'est guère possible de faire des constats valables sur le coût et l'utilité des accords bilatéraux<sup>112</sup>, il est encore plus difficile de pronostiquer ce qui se passerait en cas de suppression de ces accords, trop nombreux sont les facteurs qui influencent la situation d'une économie nationale. De nombreux indices annoncent cependant que la Suisse peut fort bien vivre sans ces traités. L'accord de libre circulation n'est pas le seul qui n'apporte aucun avantage à la Suisse. Aucun des six autres traités du premier train des accords bilatéraux n'est vital pour notre pays.

### 7.2.1 Accords sur les transports terrestres

L'accord sur les transports terrestres (ATT) ouvre le marché aux transports des personnes et des marchandises entre la Suisse et l'UE. Fixant des tarifs de transit beaucoup trop bas<sup>113</sup> et autorisant la circulation de camions de 40 tonnes sur les routes suisses, ce traité est clairement à l'avantage de l'UE. Selon une étude Ecoplan, cet accord a "permis" l'introduction en Suisse de la RPLP (redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations) et le maintien de l'interdiction faite aux poids lourds de circuler la nuit et le dimanche. Il est évident que ces mesures relèvent de toute manière de la compétence de la Suisse et qu'elles ne dépendent nullement d'une convention internationale. Ce qui pèserait plus lourd pour la Suisse en cas d'abrogation de cet accord, c'est la perte du droit de cabotage qui autorise les camionneurs suisses, après un transport depuis la Suisse dans l'espace UE, à revenir en Suisse avec un chargement. Avant l'entrée en vigueur de l'ATT on comptait un nombre important de trajets retour à vide.<sup>114</sup> L'étude Ecoplan estime que la suppression de l'ATT entraînerait des coûts de l'ordre de 400 millions de francs en raison de la perte du droit de cabotage.<sup>115</sup> Ce chiffre provient cependant d'un modèle mathématique et non pas d'une estimation basée sur des données précises.

En cas de suppression de l'ATT, l'accord correspondant de l'OMC ne serait pas applicable, car son champ d'application exclut le secteur des transports.<sup>116</sup> Une possibilité de se retourner consisterait à revenir aux accords sur les transports terrestres conclus individuellement avec les Etats membres de l'UE et appliqués avant l'entrée en vigueur de l'ATT.<sup>117</sup> Ce qui est certain, en revanche, c'est que l'UE a un intérêt capital à maintenir cet accord.

### 7.2.2 Accord sur les transports aériens

Cet accord permet aux compagnies aériennes d'accéder aux marchés des transports aériens des deux parties. Les compagnies aériennes suisses ont le droit de desservir

---

<sup>112</sup> Florian Schwab: «Kurzfristige Heiligsprechung», "Weltwoche" 48/2016, p. 23.

<sup>113</sup> Un transit alpin de Bâle à Chiasso (environ 300 km) coûte en moyenne 300 francs. Les coûts réels complets ont cependant été estimés au double dans le cadre des négociations. Le péage au tunnel du Mont-Cenis entre la France et l'Italie (13 km) se montait en 2015 à 341 euros Richard Wengle: *Schweiz – EU. Das Rahmenabkommen als Stolperstein auf dem bilateralen Weg*. Stämpfli 2017, p. 66s.).

<sup>114</sup> "Conséquences économiques d'une suppression des accords bilatéraux I. Une analyse avec un modèle mettant en équilibre plusieurs pays." Sur mandat de Secrétariat d'Etat à l'économie, p. 39.

<sup>115</sup> "Conséquences économiques d'une suppression des accords bilatéraux I. Une analyse avec un modèle mettant en équilibre plusieurs pays." Sur mandat de Secrétariat d'Etat à l'économie, p. 41.

<sup>116</sup> Richard Wengle: *Schweiz – EU. Das Rahmenabkommen als Stolperstein auf dem bilateralen Weg*. Stämpfli 2017, p. 63.

<sup>117</sup> Ecoplan (2015): "Conséquences économiques d'une suppression des accords bilatéraux I. Une analyse avec un modèle mettant en équilibre plusieurs pays." Sur mandat de Secrétariat d'Etat à l'économie, p. 40.

les aéroports UE sans aucune discrimination. Il n'y a pas lieu de craindre un effondrement des transports aériens en Suisse en cas de résiliation de cet accord. Ce dernier aurait été surtout important pour la Suisse à l'époque où il existait encore une compagnie aérienne nationale, comme Swissair. Dans ses explications en vue de la votation du 21 mai 2000 sur les accords bilatéraux I, le Conseil fédéral relève d'ailleurs les aspects importants pour feu Swissair: "Swissair dépend de cet accord pour pouvoir survivre en tant que compagnie aérienne indépendante ainsi que pour offrir des correspondances efficaces et conformes aux besoins du marché. Des compagnies aériennes performantes sont d'une importance capitale pour notre pays et toute son économie."<sup>118</sup> On sait aujourd'hui que l'entrée en vigueur des accords bilatéraux a coïncidé avec l'effondrement de la compagnie Swissair en mars 2002, si bien qu'un motif important pour la Suisse de soutenir cet accord a disparu.<sup>119</sup> Il est aussi évident que la compagnie aérienne allemande Lufthansa a un intérêt énorme à maintenir sur le marché sa filiale la plus profitable, à savoir Swiss.

En cas de résiliation de cet accord, la Suisse pourrait également revenir aux conventions internationales précédentes sur les transports aériens.<sup>120</sup> Ces accords vont cependant en partie moins loin que le traité bilatéral, si bien que quelques liaisons directes vers l'UE pourraient en pâtir passagèrement. En Grèce, par exemple, seules les destinations d'Athènes et de Thessaloniki pourraient être desservies directement. Il va de soi que d'autres destinations importantes comme Londres, Paris, Amsterdam, Barcelone, Berlin, Lisbonne, Madrid, etc. continueraient de bénéficier de liaisons directes. Les citoyens suisses perdraient le droit de se porter candidats pour des postes à l'EASA et les entreprises d'entretien suisses devraient travailler dans des conditions plus difficiles.<sup>121</sup> Les aéroports suisses auraient également des frais supplémentaires: "La suppression de l'accord sur les transports aériens entraînerait pour les aéroports suisses des frais d'exploitation supplémentaires de l'ordre de six à huit millions de francs par an. De plus, des travaux de transformation coûtant 5 à 15 millions de francs seraient nécessaires."<sup>122</sup> Une grande partie de ces charges supplémentaires proviendraient du renforcement des contrôles de sécurité. La Suisse pourrait cependant renoncer de manière unilatérale à ces contrôles. Il est de toute manière difficile, voire impossible de chiffrer en détail les coûts résultant de l'abrogation de cet accord – si effectivement de tels coûts se produisaient. "Une analyse rétrospective des effets économiques est difficile, car l'entrée en vigueur de l'accord sur les transports aériens coïncide avec la crise de la navigation aérienne de 2001/2002."<sup>123</sup>

---

<sup>118</sup> Votation populaire du 21 mai 2000, explications du Conseil fédéral, accords bilatéraux avec l'UE, p. 6.

<sup>119</sup> "Swiss" appartient au groupe Lufthansa et n'est donc pas une compagnie aérienne suisse.

<sup>120</sup> Ecoplan (2015): "Conséquences économiques d'une suppression des accords bilatéraux I. Une analyse avec un modèle mettant en équilibre plusieurs pays." Sur mandat de Secrétariat d'Etat à l'économie, p. 44.

<sup>121</sup> Ecoplan (2015): "Conséquences économiques d'une suppression des accords bilatéraux I. Une analyse avec un modèle mettant en équilibre plusieurs pays." Sur mandat de Secrétariat d'Etat à l'économie, p. 44s.

<sup>122</sup> Economiesuisse: "Politique européenne: comment la Suisse profite des accords bilatéraux", dossierpolitik, No 5, 27 avril 2015, p. 8.

<sup>123</sup> Ecoplan (2015): "Conséquences économiques d'une suppression des accords bilatéraux I. Une analyse avec un modèle mettant en équilibre plusieurs pays." Sur mandat de Secrétariat d'Etat à l'économie, p. 44.



### **7.2.3 Accord sur les marchés publics**

L'accord sur les marchés publics répond essentiellement aux intérêts de l'UE. Pour deux raisons principales, ce traité n'est guère important pour les entreprises suisses. Premièrement, les entreprises sises en Suisse ne sont tout simplement pas compétitives lors des mises au concours de l'UE en raison de leurs charges salariales élevées. Et lorsqu'elles le sont, il arrive qu'elles ne soient pas prises en considération pour des motifs de protectionnisme comme la société Stadler Rail a dû en faire la pénible expérience en Pologne.<sup>124</sup> Deuxièmement, les grandes entreprises suisses, qui sont principalement concernées par ces appels d'offres, ont souvent des filiales dans l'espace UE, de sorte qu'elles ne dépendent pas de cet accord.

En 2007, les entreprises suisses ont reçu des mandats d'une valeur totale d'un milliard de francs sur les marchés publics UE<sup>125</sup>. On ne sait cependant pas combien de ces mandats auraient été obtenus sans l'accord sur les marchés publics.<sup>126</sup> D'une manière générale, on manque de chiffres exacts dans ce domaine alors qu'on ne cesse de vanter les effets positifs de cet accord.

En cas de suppression de cet accord, la Suisse pourrait de surcroît se référer au traité OMC sur les marchés publics et à la loi sur suisse sur le marché intérieur.<sup>127</sup>

### **7.2.4 Accord sur la reconnaissance mutuelle en matière d'évaluation de la conformité**

Cet accord facilite l'admission réciproque des produits. L'examen visant à vérifier si un produit destiné à être commercialisé sur tout le marché européen répond aux prescriptions en vigueur ne doit être effectué qu'auprès d'une seule autorité de certification de Suisse ou de l'UE. Selon des estimations d'Ecoplan, les entreprises suisses ont pu économiser 150 à 300 millions de francs en 2014 grâce à cet accord. Il n'est cependant pas possible d'estimer avec précision l'utilité et les coûts de cet accord.<sup>128</sup> La certification des produits suisses (lesdits obstacles techniques au commerce) pourrait, en cas de résiliation de l'accord, avoir lieu dans l'UE et non plus en Suisse tout en étant valable aussi bien dans l'UE qu'en Suisse. Si une entreprise suisse développe un produit qu'elle souhaite vendre dans l'UE, elle devrait le faire certifier par une autorité UE et la Suisse devrait continuer de reconnaître cette certification. Une augmentation des coûts et une prolongation des délais sont néanmoins probables en cas d'abrogation de cet accord.<sup>129</sup>

---

<sup>124</sup> Bernhard Fischer: «Stadler Rail kommt in Polen nicht zum Zug», <http://www.handelszeitung.ch/unternehmen/stadler-rail-kommt-polen-nicht-zum-zug-1490966>.

<sup>125</sup> Ecoplan (2015): "Conséquences économiques d'une suppression des accords bilatéraux I. Une analyse avec un modèle mettant en équilibre plusieurs pays." Sur mandat de Secrétariat d'Etat à l'économie, p. 32.

<sup>126</sup> Richard Wengle: *Schweiz – EU. Das Rahmenabkommen als Stolperstein auf dem bilateralen Weg*. Stämpfli 2017, S. 63.

<sup>127</sup> Ecoplan (2015): "Conséquences économiques d'une suppression des accords bilatéraux I. Une analyse avec un modèle mettant en équilibre plusieurs pays." Sur mandat de Secrétariat d'Etat à l'économie, p. 33.

<sup>128</sup> Ecoplan (2015): "Conséquences économiques d'une suppression des accords bilatéraux I. Une analyse avec un modèle mettant en équilibre plusieurs pays." Sur mandat de Secrétariat d'Etat à l'économie, p. 24.

<sup>129</sup> Richard Wengle: *Schweiz – EU. Das Rahmenabkommen als Stolperstein auf dem bilateralen Weg*. Stämpfli 2017, p. 65.

### **7.2.5 Accord sur l'agriculture**

L'accord sur l'agriculture simplifie les exportations et importations de produits agricoles dans certains domaines. L'abrogation de ce traité avec l'UE n'aurait que des conséquences relativement faibles pour la Suisse. Si le volume des exportations retombait au niveau qui était le sien avant l'entrée en vigueur des accords bilatéraux I, la Suisse perdrait des exportations de fromage d'une valeur d'environ 50 millions de francs. On peut cependant partir du principe que les exportateurs UE de produits agricoles exigeront le maintien de cet accord ou sa renégociation, car ils en profitent largement.<sup>130</sup>

### **7.2.6 Accord sur la recherche**

L'accord sur la recherche permet à des chercheurs et entreprises suisses de participer aux programmes de recherche de l'UE. D'autres Etats n'ayant pas conclu d'accord de libre circulation des personnes y participent également comme l'Islande, l'Albanie, la Macédoine, le Monténégro, la Serbie, la Turquie, Israël, etc.

Dans le cadre du septième programme de recherche de l'UE (2007-2013) la Suisse a bénéficié d'un retour de 2,482 milliards de francs pour une contribution de 2,263 milliards. Durant cette période de sept ans, la Suisse a donc reçu 219 millions de francs de plus que la somme qu'elle a versée, soit environ 30 millions par an.<sup>131</sup> Ce montant ne tient pas compte des frais administratifs supportés par la Suisse pour la réalisation des programmes de recherche. Le bénéfice réel est donc nettement inférieur à ces 219 millions. Rappelons aussi que la Confédération dépense à elle seule quelque 6 milliards de francs par an pour le domaine de la formation et de la recherche.<sup>132</sup> Les 30 millions de francs par an de bénéfice net tiré des programmes UE sont donc secondaires.

Il est vrai que l'utilité de la participation à des programmes de recherche ne se mesure pas seulement en francs. Cela dit, le progrès scientifique n'a pas commencé avec le lancement des programmes de recherche UE. D'un point de vue international, force est même de constater que la recherche scientifique de l'UE est peu efficace et que ses résultats sont modestes. Les échanges internationaux et la coopération entre chercheurs de tous les pays sont depuis toujours des éléments essentiels de la recherche scientifique. Nul besoin à cet effet de lancer des programmes centralisés. De surcroît, les meilleures universités européennes ne se trouveront plus dans l'UE lorsque la Grande-Bretagne aura quitté cette organisation. Dans le classement de Shanghai (2017), la meilleure université de l'UE (hormis les établissements britanniques) n'apparaît qu'au 30<sup>e</sup> rang et dans le classement Times World University (2018) elle n'est même qu'au 34<sup>e</sup> rang.<sup>133</sup>

---

<sup>130</sup> Richard Wengle: *Schweiz – EU. Das Rahmenabkommen als Stolperstein auf dem bilateralen Weg*. Stämpfli 2017, p. 61.

<sup>131</sup> Réponse du Conseil fédéral à l'[interpellation 16.3553](#) "Prétendu retour dans les programmes de recherche cadre de l'UE".

<sup>132</sup> A noter que les engagements pour la période 2017-2020 augmentent de 1200 millions de francs par rapport à la période précédente (2013-2016) (cf. message sur l'encouragement de la mobilité internationale dans la formation pour les années 2018-2020).

<sup>133</sup> <http://www.universityrankings.ch/de/>.

### 7.3 Résultats des études sur les effets des accords bilatéraux I

Voici un résumé des résultats des études réalisées sur les bénéfices et les coûts qu'apportent les accords bilatéraux à la Suisse:

#### Effets de l'ALCP et des accords bilatéraux I sur le PIB/habitant selon les études menées jusqu'ici

Etude	Période	Objet	Effet annuel sur la croissance du PIB/habitant en points-%	Statistiquement significatif
KOF 2008, Aeppli, Atukeren & Sili-verstovs	2002-2007	ALCP	+ 0.09	pas d'indication
KOF 2015, Graff & Sturm	1992-2014	ALCP	+ 0.18	non
KOF 2015, Abrahamson, Sarferaz & Simmons-Süer	2014-2019	ALCP	-0.02	non significatif <sup>134</sup>
Ecoplan 2015	2017-2035	Accords bilatéraux I	+0.09	non significatif
BAK Bâle 2015	2017-2035	ALCP	-0.002	non significatif
BAK Bâle 2015	2017-2035	Accords bilatéraux I	+0.22	non significatif

Tableau 4: aperçu des études qui ont analysé l'utilité de l'accord de libre circulation des personnes (ALCP) et/ou les autres accords bilatéraux I. Source: Florian Schwab, *Was hat der Bürger von den Bilateralen?*

L'efficacité des différents accords est en outre fréquemment sapée par l'ignorance des autorités censées les appliquer ou pour des raisons pratiques:

"Les autorités de l'UE chargées de l'application connaissent souvent mal les accords bilatéraux conclus avec la Suisse et ne savent pas que ces traités placent les ressortissants et entreprises suisses dans de nombreux domaines sur un pied d'égalité par rapport à ceux de l'UE. En outre, on a dû constater des problèmes qui s'expliquent sans doute par des attitudes protectionnistes. Enfin, de nombreux obstacles administratifs surgissent dans certains Etats membres de l'UE (...)." <sup>135</sup>

L'ampleur des réactions protectionnistes a été tout particulièrement sousestimée. **Depuis le début de la crise financière de 2008, le réseau Global Trade Alert a enregistré 1100 mesures de gouvernements étrangers qui ont porté at-**

<sup>134</sup> Les modèles mathématiques orientés vers l'avenir n'ont pas permis de faire des constats ayant une signification statistique.

<sup>135</sup> Extrait d'un sondage concernant l'application des accords bilatéraux entre la Suisse et l'UE. Analyse des cas problématiques et rapport (Bureau de l'intégration DFAE/DEFR. Janvier 2010).

**teinte aux intérêts commerciaux de la Suisse.<sup>136</sup> Ce résultat fait bien comprendre qu'en temps de crise de nombreux d'Etats placent leurs intérêts nationaux au-dessus des accords internationaux.**

De surcroît, les fameuses mesures d'accompagnement qui ont été adoptées en raison de la libre circulation des personnes imposent des frais élevés à l'économie et à l'Etat. Les contrôles du marché du travail et l'imposition de conventions collectives de travail à des branches entières entravent la libre entreprise et alourdissent la bureaucratie. L'ordonnance appliquant la loi sur les travailleurs détachés, qui règle les salaires minimaux et les conditions de travail des travailleurs détachés en Suisse et qui fait partie des mesures d'accompagnement, impose comme objectif minimal 27 000 contrôles annuels d'entreprises suisses, d'employeurs de travailleurs détachés et d'indépendants. Cet objectif a été largement dépassé en 2016: environ 42 000 entreprises et plus de 170 000 personnes ont été contrôlées en termes de salaires et de conditions de travail. Les seuls salaires des inspecteurs se sont montés en 2016 à 26 millions de francs.<sup>137</sup> Ce chiffre ne comprend pas les coûts et les charges administratives que ces contrôles imposent aux entreprises.

#### **7.4 Conclusion**

**La Suisse ne s'effondrerait pas en cas de suppression des accords bilatéraux I.<sup>138</sup> Les effets économiques positifs ou négatifs de ces accords ne peuvent pas être chiffrés avec certitude. Les diverses études réalisées sur les effets des accords bilatéraux ne permettent jamais de conclure que ces accords ont globalement un effet positif. Il suffirait d'apporter des modifications minimales aux modèles mathématiques sur lesquels se basent les hypothèses pour que le résultat passe très vite du positif au négatif. On constate par ailleurs que toutes ces études cherchent à mettre en évidence les éventuels bénéfiques tirés de ces accords alors qu'ils ne considèrent jamais les coûts de ces traités, en particulier le prix à payer pour la libre circulation des personnes.**

**Il est évident que l'abrogation des accords bilatéraux I n'entraînerait pas l'effondrement du commerce avec l'UE et que les entreprises pourraient continuer d'exporter vers l'UE et d'importer depuis l'UE. Les frontières resteraient ouvertes pour l'économie suisse. Pour les domaines exigeant une nouvelle réglementation, une entente pourrait rapidement être trouvée avec l'UE si les intérêts de cette dernière sont en jeu. L'économie suisse a besoin en premier lieu de conditions-cadres libérales et favorables à son expansion et non pas d'une multiplication des traités. Cela signifie concrètement qu'elle a besoin d'impôts modérés et d'une réduction des régulations.**

---

<sup>136</sup> Simon J. Evenett: «Politische Eingriffe schaden der Schweizer Wirtschaft», *Die Volkswirtschaft* 3/2017.

<sup>137</sup> Seco: "Rapport du 11 mai 2017 sur les mesures d'accompagnement. Application des mesures d'accompagnement de la libre circulation des personnes Suisse – Union européenne. 1<sup>er</sup> janvier – 31 décembre 2016", p. 9. En 2014, les coûts pour la Confédération se montaient encore à environ 12 millions de francs.

<sup>138</sup> Tages-Anzeiger: «Die Schweiz würde ohne Bilaterale nicht verhungern», 22 janvier 2013.

## 8 Questions et réponses

***"L'UDC doit enfin décider si elle veut ou si elle ne veut pas les accords bilatéraux. Que veut-elle?"***

Si nous organisions une votation sur la question de savoir si nous voulons garder ou non des relations bilatérales avec l'UE, nous aurions sans doute un résultat à 100% positif. Tout le monde veut des relations bilatérales avec l'UE, aussi l'UDC. Les relations bilatérales étant une nécessité élémentaire pour chaque Etat, la Suisse entretient des relations bilatérales avec le monde entier. Compte tenu des faits connus à ce jour, l'UDC constate cependant que le coût de la libre circulation des personnes est plus élevé que le bénéfice que ce traité apporte à la Suisse. Il faut aussi rappeler que le commerce avec l'UE est garanti par les règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et l'accord de libre-échange alors que les accords bilatéraux sont d'une importance secondaire.

***"L'initiative de limitation menace les accords bilatéraux avec l'UE."***

L'accord de libre circulation des personnes fait partie du premier train d'accords bilatéraux qui en comprend sept au total. Ces sept traités sont reliés entre eux par la "clause de la guillotine": si un traité des accords bilatéraux I est résilié, les six autres sont abrogés dans les six mois suivants. L'initiative sur la limitation exige donc que la Suisse tente d'abord par la voie de la négociation de dissoudre d'entente avec l'UE l'accord de libre circulation des personnes afin d'éviter que la clause de la guillotine soit appliquée. Si l'UE refuse de se montrer arrangeante, le Conseil fédéral doit résilier l'accord de libre circulation des personnes en l'espace de 30 jours.

***"En appliquant l'initiative contre l'immigration de masse, le Parlement a adopté une solution qui permet à la Suisse de gérer à nouveau de manière indépendante l'immigration sur son territoire. L'initiative de limitation est donc inutile."***

Faux. Craignant une réaction de l'UE, le Parlement a refusé d'appliquer l'article 121a entré en vigueur après l'approbation par le peuple de l'initiative contre l'immigration de masse. Il a adopté en lieu et place un dispositif baptisé "préférence nationale light". En vertu de cette réglementation, les entreprises d'une branche connaissant un chômage supérieur à la moyenne doivent d'abord annoncer leurs postes vacants à un office régional de placement (ORP). Durant cinq jours, les postes vacants annoncés sont accessibles exclusivement aux personnes inscrites à l'ORP qui disposent ainsi d'un avantage. Or, n'importe qui, même une personne n'ayant aucun droit à une prestation de l'assurance-chômage, peut s'inscrire dans un ORP. Donc, les 500 millions de ressortissants de l'UE sont placés sur un pied d'égalité par rapport aux résidents suisses. La non-application de l'initiative voulue par le Parlement ne réduira donc absolument pas l'immigration de masse, mais aura pour principal effet d'augmenter les effectifs de fonctionnaires des ORP et d'alourdir les charges administratives des entreprises.

***"Le système de la libre circulation des personnes fonctionne bien. Il n'y a aucune raison valable de le modifier."***

Faux. Le système actuel de l'immigration détruira à brève échéance le modèle à succès suisse. L'immigration annuelle incontrôlée d'un nombre d'étrangers équivalent à la population de la ville de Lucerne alourdit continuellement les problèmes que nous connaissons déjà: augmentation du chômage (le taux de chômage parmi les étrangers a atteint 8,8% en 2016), trains bondés, bouchons sur les routes, hausse des loyers et des prix immobiliers, perte de précieuses terres cultivables, pression sur les salaires, criminalité étrangère, changement culturel au niveau des directions des entreprises, quotes-parts massives d'étrangers vivant des institutions sociales. Ce développement compromet des valeurs et qualités centrales de la Suisse comme la qualité de la vie, la sécurité et l'indépendance. La Suisse n'a aujourd'hui plus le droit de décider qui elle veut accepter chez elle. Cette situation pose des problèmes même en des périodes de croissance économique. Dès l'arrivée de la prochaine crise économique, nous ressentirons pleinement les effets désastreux de cette mauvaise politique d'immigration.

***"Nous pourrions toujours adapter les accords quand nous aurons réellement des problèmes."***

C'est juste en théorie et conforme au texte des accords bilatéraux conclus avec l'UE. Selon l'art. 14 al. 2 de l'accord de libre circulation des personnes (ALCP) conclu avec l'UE, un comité mixte composé de représentants de la Suisse et de l'UE examine l'opportunité de mesures de correction au cas où l'accord pose des problèmes sociaux graves. Le peuple suisse a fait comprendre lors du scrutin du 9 février 2014 qu'il refusait d'une politique générant une immigration démesurée. C'est la preuve évidente que le souverain helvétique considère les effets négatifs de l'immigration de masse en Suisse comme un problème grave. Néanmoins et en violation de son engagement de droit public pris dans l'article 14 al. 2 ALCP, l'UE a refusé d'ouvrir des négociations à la suite de la votation populaire. En lieu et place, elle a cherché à punir la Suisse en l'excluant de l'accord de recherche "Horizon 2020" alors que la Suisse n'avait jusque-là violé aucune convention avec l'UE.<sup>139</sup> Comme on ne peut exclure que Bruxelles continue de se fermer à toute négociation même après l'acceptation de l'initiative de limitation, cette dernière prévoit que l'ALCP doit être résilié si son abrogation ne peut pas être obtenue par la voie de la négociation.

***"Cette initiative est inutile, car le marché règle l'immigration. Les immigrants sont plus nombreux en des périodes de forte conjoncture et moins nombreux lorsque l'économie marche moins bien."***

Faux. Les immigrants installés en Suisse restent également en des périodes économiquement faibles et chargent les institutions sociales. Un ressortissant de l'UE au chômage gagne souvent plus en Suisse avec les indemnités de chômage qu'en travaillant dans son pays d'origine. Il n'a donc aucune raison de quitter la Suisse. De

---

<sup>139</sup> Le Parlement ayant appliqué l'initiative contre l'immigration de masse conformément aux exigences de Bruxelles, la Suisse est à nouveau pleinement associée au programme "Horizon 2020" depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

plus, les pays voisins connaissent un chômage plus élevé que la Suisse en des périodes de faible conjoncture. Voilà pourquoi l'immigration en Suisse se poursuit au même niveau élevé lorsque l'économie ralentit. On s'en est rendu compte durant l'année de crise 2009.

***"Une croissance démographique est un avantage pour l'économie suisse."***

Non. Seule une croissance saine est utile à long terme à l'économie et aux institutions sociales. En outre, une croissance économique générale ne suffit pas à apporter des avantages à chaque habitant individuellement. Ce qui compte, c'est la croissance économique par habitant. Une croissance incontrôlée et démesurée est nocive pour le marché du travail, pour l'environnement, pour l'Etat social et pour la société dans son ensemble. Il faut dans ce domaine, comme partout ailleurs, garder le sens de la mesure.

***"Les citoyens UE qui s'installent en Suisse sont-ils assurés contre le chômage alors qu'ils viennent seulement de commencer à cotiser à une caisse de chômage?"***

Oui. Les citoyens de l'UE actifs sont assurés contre le chômage dès leur premier jour de travail en Suisse même s'ils n'ont encore versé que quelques francs à la caisse de chômage suisse. Il suffit qu'ils aient cotisé précédemment pendant 12 mois à une caisse de chômage de l'UE. Leur activité professionnelle dans l'UE et leurs cotisations dans une caisse de chômage de l'UE doivent être prises en compte. Alors que ces cotisations se basaient le plus souvent sur un salaire beaucoup moins élevé dans l'UE, les chômeurs toucheront les indemnités complètes sur leur dernier salaire suisse.

***"L'introduction de la libre circulation des personnes avec les anciens Etats membres de l'UE n'ont pas entraîné une charge supplémentaire notable pour les institutions sociales."***

Les chiffres disent autre chose. La situation déjà précaire des institutions sociales suisses s'est encore détériorée à la suite de la libre circulation des personnes. Premièrement, la forte immigration en provenance de l'UE dans le marché du travail suisse concurrence des Suisses et des travailleurs étrangers résidants qui sont poussés au chômage. Deuxièmement, une proportion importante des nouveaux venus grâce à la libre circulation des personnes finissent eux aussi dans nos institutions sociales après avoir perdu leur emploi.

La part des étrangers parmi les rentiers AI est de 30% alors que leur part au sein de la population totale est d'environ 24%. Les pays dont les ressortissants sont particulièrement nombreux à toucher des rentes AI sont l'Espagne, l'Italie et le Portugal. L'aide sociale offre un tableau semblable: en 2014, la quote-part de l'aide sociale parmi les ressortissants de l'UE était de 3,2% contre 2,1% pour les Suisses. Ces derniers sont proportionnellement toujours moins nombreux à l'aide sociale que les étrangers.

***"Nous avons besoin d'une forte immigration pour sauver l'AVS."***

L'immigration ne permet certainement pas de régler à long terme les difficultés de l'AVS. Le problème principal de l'AVS provient de l'augmentation de l'espérance de vie. Il ne peut en aucun cas être résolu par l'immigration. Il est simplement reporté et s'aggrave d'année en année. Alors que les générations des années à forte natalité en Suisse (1955-1964) prendront leur retraite durant les 13 années à venir, les "baby boomers" issus de l'immigration de l'UE suivront peu après. Les droits aux rentes AVS constitués par les citoyens de l'UE depuis l'introduction de la libre circulation des personnes se répercuteront donc à moyen ou long terme sur les charges de l'AVS.

***"Chaque citoyen de l'UE qui veut s'installer en Suisse doit présenter un contrat de travail avec une entreprise domiciliée en Suisse. Donc, seules des personnes dont l'économie a besoin viennent en Suisse."***

Faux. D'abord de nombreux citoyens entrent en Suisse pour chercher du travail. Ils peuvent à cet effet séjourner pendant un an en Suisse. Entre 2012 et 2016, entre 2 730 et 3 170 personnes ont immigré en Suisse pour chercher une place de travail.<sup>140</sup> Par ailleurs, même la présentation d'un contrat d'engagement ne garantit pas la présence durable de la personne dans le marché de travail. Si un citoyen UE est licencié après sa période probatoire, cela ne change rien à son permis de séjour de cinq ans et l'assurance-chômage lui versera des indemnités dès le premier jour s'il a cotisé pendant 12 mois à une caisse de chômage étrangère. Enfin, une partie importante des immigrants profitent du regroupement familial (31% de tous les immigrants de 2016, soit près de 45 000 personnes). Les personnes ayant un engagement ne viennent donc pas seules, mais souvent accompagnées de leur famille.

***"Dans quelles conditions un citoyen de l'UE peut-il s'installer en Suisse?"***

Par principe, chaque citoyen UE peut entrer en Suisse et y séjourner pendant trois mois sans autorisation spéciale. Ni les entrées ni les sorties ne sont contrôlées. Une autorisation de séjour est accordée à une personne présentant un contrat de travail valable, travaillant comme indépendant ou disposant de ressources suffisantes si elle n'exerce pas d'activité lucrative. Conformément à l'accord de libre circulation des personnes, les ressortissants de l'UE ont droit à un permis de séjour de courte durée (un an au maximum) pour chercher un emploi en Suisse.

---

<sup>140</sup> Réponse du Conseil fédéral à la question 17.5588 "Permis de séjour de courte durée pour les citoyens UE à la recherche d'un emploi"  
(<https://www.parlament.ch/de/ratsbetrieb/amtliches-bulletin/amtliches-bulletin-die-verhandlungen?SubjectId=41841>).

On ne dispose malheureusement pas de données détaillées sur le nombre de personnes détenant un permis de séjour de courte durée ou une autorisation de séjour révoquée et touchant l'aide sociale ou l'aide d'urgence. Selon la réponse du Conseil fédéral à la question 17.5588, un sondage effectué en 2015 auprès des autorités concernées aurait révélé que la majorité des personnes en quête d'un emploi quittent la Suisse à leurs propres frais et ne touchent que rarement des prestations publiques comme l'aide sociale, l'aide d'urgence ou l'aide au retour.



***"On peut donc dire en principe que seules des personnes viennent en Suisse qui servent d'une manière ou d'une autre l'économie."***

Non. Comme cela a été relevé plus haut, les citoyens de l'UE peuvent aussi venir en Suisse pour y chercher un emploi. De plus, tous les salariés de l'UE s'installant en Suisse peuvent faire venir leur famille. Donc, un ressortissant de l'UE qui vient en Suisse peut emmener son conjoint, les enfants communs (prenons l'exemple de 2 enfants) ainsi que les parents des deux conjoints. Pour chaque ressortissant UE exerçant une activité lucrative, huit personnes peuvent donc s'établir en Suisse. Or, un immigrant qui a des enfants ne devient un contributeur net – donc qui paie plus d'impôts et de redevances qu'il ne perçoit de prestations de l'Etat – qu'à partir d'un revenu de 200 000 francs. Seule une infime partie des immigrants disposent d'un salaire aussi élevé. Il n'existe donc aucune preuve scientifique concluante que la libre circulation des personnes exerce un effet positif sur la croissance du produit intérieur brut par habitant.

***"La Suisse n'a-t-elle pas besoin de main-d'œuvre étrangère?"***

Bien sûr qu'elle en a besoin. Depuis toujours de nombreuses étrangères et de nombreux étrangers ont cherché et trouvé en Suisse une nouvelle patrie. La Suisse est sûre et stable. Grâce à ses conditions-cadres libérales, la Suisse s'est dotée d'une économie florissante et d'un niveau de vie élevé. Jusqu'en 2007, la Suisse a donc accueilli de manière contrôlée des travailleurs étrangers en leur offrant une perspective professionnelle et personnelle. Depuis l'entrée en vigueur de la libre circulation des personnes, chaque citoyen de l'UE a le droit légal de s'installer en Suisse pour y travailler, aussi en tant qu'indépendant. La Suisse n'a aucun moyen de régler et de limiter cette immigration. En outre, il était évident qu'avant 2007, un étranger n'ayant plus de travail en Suisse doit quitter le pays, donc que son permis de séjour ou d'établissement ne soit pas renouvelé. Tel n'est plus le cas aujourd'hui. Il faut rappeler aussi que la Suisse n'a pas besoin d'un accord international pour faire venir la main-d'œuvre dont elle a besoin. Les conditions de travail en Suisse sont si attractives qu'elle trouvera toujours à l'étranger les spécialistes que le marché du travail national ne met pas à disposition en nombre suffisant.

***"Sans libre circulation des personnes, il n'est pas possible de régler le problème de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Cette libre circulation nous apporte des professionnels hautement qualifiés."***

Entre 2007 et 2016, plus de 550 000 personnes en chiffre net sont venues en Suisse grâce à la libre circulation des personnes. S'il s'était uniquement agi de professionnels hautement qualifiés nous n'aurions effectivement plus de pénurie de spécialistes. Or, il n'en est rien. La pénurie de main-d'œuvre qualifiée se poursuit. Pourquoi? Parce que près de 30% de ces 550 000 immigrants ne viennent pas en Suisse pour y travailler, mais profitent du regroupement familial.<sup>141</sup> En outre, seule une petite

---

<sup>141</sup> Sur les 85 935 personnes qui sont venues en Suisse en 2016 dans le cadre de la libre circulation des personnes (sans compter les étudiants), 23 954, soit environ 28%, ont profité du regroupement familial (SEM: "Statistique de l'immigration. Les étrangères et les étrangers en Suisse. Décembre 2016/année 2016), p. 19). Cette proportion est constante depuis 2007.

minorité des salariés UE travaillent dans un domaine où il y a effectivement un manque de main-d'œuvre qualifiée. La majorité des immigrants viennent en Suisse pour occuper des postes pour lesquels il aurait été possible de trouver des résidents. Résultat: éviction des travailleurs résidents et charges supplémentaires pour les institutions sociales.

***"Les entreprises suisses profitent de la libre circulation des personnes."***

Faux. Les entreprises profitent tout au plus de la possibilité de faire venir sans contrôle de la main-d'œuvre de toute l'UE. En plus, ils n'auront pas à supporter les coûts des licenciements des collaborateurs qui sont pris en charge par la collectivité par le biais **des indemnités de chômage et, de manière fréquente, de l'aide sociale**. Mais rappelons que **les PME sont tout particulièrement touchées** par les mesures d'accompagnement qui leur imposent des coûts et des charges administratives supplémentaires. Les seuls salaires des inspecteurs représentaient un montant de 26 millions de francs en 2016. Au lieu de devoir supporter des frais légèrement plus élevés pour l'engagement de collaborateurs étrangers, les PME doivent désormais aussi assumer le coût des mesures d'accompagnement et du contrôle de celles-ci. Tant le Conseil fédéral que les associations économiques ont refusé jusqu'à ce jour de calculer avec précision le coût réel de ces charges supplémentaires. Conclusion: le régime économique libéral de la Suisse est sacrifié pour donner libre cours à une immigration démesurée.

***"Nous manquerons aussi de main-d'œuvre dans les secteurs de la santé et du nettoyage."***

La Suisse peut toujours faire venir autant de main-d'œuvre qu'il lui faut. Elle n'a pas besoin d'un accord international pour cela. Il ne faut pas oublier en plus que c'est précisément la forte immigration qui génère des besoins supplémentaires en termes de services et d'infrastructures, par ex. les hôpitaux, les écoles, les routes, les logements, etc.

***"Si les étrangers doivent s'attendre à des obstacles administratifs pour entrer en Suisse, ils ne viendront plus. La Suisse perdrait ainsi des spécialistes précieux."***

Faux. Les immigrants provenant d'autres pays que les Etats membres de l'UE doivent également subir quelques exigences administratives avant de pouvoir entrer en Suisse. Néanmoins, l'économie suisse emploie des milliers de spécialistes en provenance de ces pays qui sont volontiers venus travailler chez nous.

***"Il n'y a pas de rapport entre la criminalité étrangère et l'immigration."***

Faux. Ce rapport est statistiquement confirmé. Le nombre d'étrangers parmi les délinquants condamnés est disproportionné. Preuve en est aussi l'augmentation de la criminalité étrangère ces dernières années. Et c'est sans compter avec les problèmes énormes que pose l'ouverture des frontières à la suite de l'adhésion de la Suisse à l'espace Schengen.

## "Que se passe-t-il pour les citoyens UE qui travaillent déjà en Suisse?"

L'initiative de limitation n'a pas d'effet rétroactif. Les citoyens UE qui travaillaient déjà en Suisse avant l'abrogation de l'accord de libre circulation des personnes ne seront pas concernés à la condition bien sûr que les Suisses qui ont vécu et travaillé dans l'espace UE avant l'abrogation aient les mêmes droits. En 2016, environ 120 000 Suisses de l'étranger résidaient dans des pays UE (sans compter les doubles nationaux).<sup>142</sup>

## 9 Bibliographie

Abrahamsen, Y., Sarferaz, S. & Simmons-Süer, B. (2015): «Die ökonomischen Auswirkungen des Personenfreizügigkeitsabkommens auf die schweizerische Wirtschaftsentwicklung. Eine Simulation mit dem makroökonomischen Modell der KOF». In: K. Abberger, Y. Abrahamsen, T. Bolli et al. (2015): *Der bilaterale Weg – eine ökonomische Bestandsaufnahme*, S. 152–164. Zürich: KOF Studien 58.

Aeppli, R., Atukeren, E. & Siliverstovs, B. (2008): «Makroökonomische Auswirkungen des FZA auf die Schweizer Wirtschaft». In: R. Aeppli, M. Altenburg, S. Arvanitis et al.: *Auswirkungen der bilateralen Abkommen auf die Schweizer Wirtschaft (2015)*. S. 29–44. Zürich: KOF ETH.

BAK Basel (2015): «Die mittel- und langfristigen Auswirkungen eines Wegfalls der Bilateralen I auf die schweizerische Volkswirtschaft. Studie im Auftrag des Staatssekretariats für Wirtschaft Seco». En ligne à l'adresse suivante:  
[https://www.seco.admin.ch/seco/de/home/Aussenwirtschaftspolitik\\_Wirtschaftliche\\_Zusammenarbeit/Wirtschaftsbeziehungen/Wirtschaftsbeziehungen\\_mit\\_der\\_EU/wirtschaftliche-bedeutung-der-bilateralen-i/volkswirtschaftliche-auswirkungen-eines-wegfalls-der-bilateralen.html](https://www.seco.admin.ch/seco/de/home/Aussenwirtschaftspolitik_Wirtschaftliche_Zusammenarbeit/Wirtschaftsbeziehungen/Wirtschaftsbeziehungen_mit_der_EU/wirtschaftliche-bedeutung-der-bilateralen-i/volkswirtschaftliche-auswirkungen-eines-wegfalls-der-bilateralen.html)

Direction des affaires européennes (2015): "Suisse-UE en chiffres – commerce, population, transports". En ligne à l'adresse suivante:  
<https://www.eda.admin.ch/dea/de/home/europapolitik/eckwerte.html/contacts/de/contacts-zentrale/eda/null.html>.

Ecoplan (2015): "Conséquences économiques d'une suppression des accords bilatéraux I. Une analyse avec un modèle mettant en équilibre plusieurs pays." En ligne à l'adresse suivante:  
[https://www.seco.admin.ch/seco/de/home/Aussenwirtschaftspolitik\\_Wirtschaftliche\\_Zusammenarbeit/Wirtschaftsbeziehungen/Wirtschaftsbeziehungen\\_mit\\_der\\_EU/wirtschaftliche-bedeutung-der-bilateralen-i/volkswirtschaftliche-auswirkungen-eines-wegfalls-der-bilateralen.html](https://www.seco.admin.ch/seco/de/home/Aussenwirtschaftspolitik_Wirtschaftliche_Zusammenarbeit/Wirtschaftsbeziehungen/Wirtschaftsbeziehungen_mit_der_EU/wirtschaftliche-bedeutung-der-bilateralen-i/volkswirtschaftliche-auswirkungen-eines-wegfalls-der-bilateralen.html).

Graff, M. & Sturm, J.-E. (2015): «Längerfristige Wachstumseffekte des Personenfreizügigkeitsabkommens». In: K. Abberger, Y. Abrahamsen, T. Bolli et al. (2015): *Der bilaterale Weg – eine ökonomische Bestandsaufnahme*, S. 12–27. Zürich: KOF Studien 58.

---

<sup>142</sup> Statistique des Suisses de l'étranger 2017, en ligne à l'adresse suivante:  
[https://www.eda.admin.ch/dam/eda/de/documents/publications/AuslandschweizerinnenundAuslandschweizer/Auslandschweizerstatistik/2016-Auslandschweizerstatistik\\_de.pdf](https://www.eda.admin.ch/dam/eda/de/documents/publications/AuslandschweizerinnenundAuslandschweizer/Auslandschweizerstatistik/2016-Auslandschweizerstatistik_de.pdf).

*Schwab, Florian (2016): «Was hat der Bürger von den Bilateralen? Eine Kosten-Nutzen-Analyse aus ökonomischer Sicht.» Schweizer Monat. Das Autorenmagazin.*

*SECO SEM BFS BSV (2017): «15 Jahre Personenfreizügigkeit. 13. Bericht des Observatoriums zum Freizügigkeitsabkommen Schweiz-EU. Auswirkungen der Personenfreizügigkeit auf den Schweizer Arbeitsmarkt».*

*Straubhaar, Thomas (1999): «Integration und Arbeitsmarkt: Auswirkungen einer Annäherung der Schweiz an die Europäische Union», Schriftenreihe des Bundesamtes für Wirtschaft und Arbeit, Nr. 3.*

*Wengle, Richard (2017): «Schweiz – EU. Das Rahmenabkommen als Stolperstein auf dem bilateralen Weg». Bern: Stämpfli.*